

LA POURSUITE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

UNE DEMANDE TRÈS FORTE EN ÎLE-DE-FRANCE



MARS 2023

2.22.007

ISBN 978 2 7371 2351 1



institutparisregion.fr

**L'INSTITUT
PARIS
RÉGION**

LA POURSUITE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

UNE DEMANDE SOCIALE TRÈS FORTE
EN ÎLE-DE-FRANCE

Mars 2023

L'INSTITUT PARIS REGION

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49
www.institutparisregion.fr

Directeur général : Nicolas Bauquet
Département Habitat & Société : Martin Omhovère, directeur
Étude réalisée par Corinne De Berny
Avec la collaboration de Séverine Albe-Tersigaël
N° d'ordonnancement : 2.22.007

Crédit photo de couverture : Séverine Carreau/ L'Institut Paris Region/ Campus de Nanterre (92)

En cas de citation du document, merci d'en mentionner la source : Auteur (nom, prénom) / Titre de l'étude / L'Institut Paris Region / année

Remerciements : Nous remercions l'ensemble des personnes qui ont accepté de nous accueillir et de partager leur connaissance et leur expérience auprès des étudiants, dont la liste est précisée en annexe 2 de ce rapport.

Sommaire

Sommaire	1
Introduction	3
1. Des bacheliers plus nombreux et enclins à poursuivre des études	4
1.1 Un essor important du nombre de bacheliers en Île-de-France	4
1.2 Un taux de poursuite dans l'enseignement supérieur qui augmente pour les bacheliers technologiques et professionnels	5
1.3 Les cordées de la réussite, pour encourager et préparer l'entrée dans l'enseignement supérieur	6
1.4 Le diplôme d'accès aux études universitaires : une seconde chance pour reprendre des études sans le baccalauréat	7
2. Les vœux exprimés à l'entrée dans l'enseignement supérieur : une mesure de la demande sociale	8
2.1 Des ambitions très liées au passé scolaire	9
2.2 Des vœux moins ambitieux de la part des bacheliers généraux bénéficiant d'une bourse	11
2.3 Une situation plus tendue en Île-de-France pour les bacheliers technologiques et professionnels.....	12
2.4 L'essor des reprises d'études : une seconde chance d'accéder à l'enseignement supérieur	13
3. Les aides à la poursuite d'études supérieures	13
3.1 Un effort d'information sur Parcoursup, mais des critères de sélection opaques.....	14
3.2 L'instauration de quotas au profit des candidats les plus fragiles.....	14
3.3 Les passerelles proposées à l'entrée dans l'enseignement supérieur	18
3.4 La formation à distance encadrée en campus connecté.....	21
3.5 L'apprentissage, un levier pour financer la poursuite d'études.....	22
4. Les aides à la réussite dans les universités	23
4.1 La réussite au diplôme : données de cadrage.....	24
4.2 Des facteurs de réussite surtout liés au profil scolaire des inscrits.....	26
4.3 Des parcours non linéaires : des réorientations de plus en plus fréquentes.....	28
4.4 Les dispositifs d'aide à l'orientation dans les universités	31
4.5 Les autres dispositifs d'aide à la réussite dans l'enseignement supérieur.....	33
4.6 La transformation des cursus de licence pour favoriser la réussite.....	34
5. Une insertion professionnelle plus favorable pour les diplômés du supérieur	36
5.1 Une jeunesse francilienne de plus en plus diplômée	36
5.2 Les sortants de BTS s'insèrent mieux que les sortants de baccalauréats professionnels	37
5.3 Au niveau master, des taux d'insertion élevés à 18 mois	37
5.4 Une meilleure insertion pour les diplômés par la voie de l'apprentissage	38
Conclusion	39
Annexes	41
Bibliographie	41
Liste des entretiens réalisés	43

Introduction

L'Île-de-France connaît depuis une dizaine d'années une très forte croissance du nombre d'étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur : en 2021-2022, on compte 168 800 étudiants de plus qu'en 2010, soit une hausse des effectifs de 22 % (21 % en moyenne pour l'ensemble de la France métropolitaine). La croissance atteint 28 % dans l'académie de Versailles et 24 % dans celle de Créteil ; elle est plus modérée à Paris (+17 %). Elle concerne au premier chef les écoles de commerce, gestion et vente (+ 113 %) et les formations d'ingénieur (+ 68 %). Les effectifs d'inscrits à l'université ont augmenté de 8 % sur la même période, en section de techniciens supérieurs de 5% par la voie scolaire et en institut universitaire de technologie de 4 %. Les établissements d'enseignement privés ont vu leur poids passer de 20,8 à 26,7 % des inscrits sur la période 2010-2020 dans la région (atlas des effectifs étudiants)¹.

Cette augmentation très sensible du nombre d'étudiants est-elle le signe d'un accès plus facile des jeunes à l'enseignement supérieur, quelles que soient leurs caractéristiques sociales ou scolaires ? Les recherches menées sur la question à une échelle nationale concluent à une démocratisation quantitative des diplômes supérieurs considérés dans leur ensemble, mais qui masque la persistance d'importants écarts sociaux de recrutement entre les différentes filières.

Les universités ont largement participé à la massification de l'enseignement supérieur en accueillant de nouveaux profils d'étudiants. En s'appuyant sur les données produites par le ministère, les études menées sur le sujet, et une série d'entretiens réalisés dans les universités d'Île-de-France, le rapport suivant donne à voir les principales évolutions à l'œuvre dans la région au cours des dix dernières années, ainsi que les dispositifs mis en œuvre pour encourager la poursuite d'études et sécuriser les parcours des étudiants.

La première partie du rapport retrace les évolutions constatées dans la région en termes d'accès au baccalauréat et de poursuite d'études supérieures, et revient sur deux dispositifs encourageant les jeunes à se projeter dans l'enseignement supérieur : les cordées de la réussite et la préparation du diplôme d'accès aux études universitaires, soutenus par la Région Île-de-France. L'analyse des vœux d'orientation formulés à l'entrée dans l'enseignement supérieur fait l'objet d'une seconde partie. Elle montre des tensions entre offre et demande de formation, pour partie responsables de l'essor important des reprises d'études et des réorientations sur la plateforme d'affectation Parcoursup. Les troisième et quatrième parties sont consacrées aux dispositifs visant à faciliter l'orientation, la poursuite et la réussite des études, en particulier dans les universités, qui prennent des formes très diverses. Enfin, la dernière partie illustre les avantages qu'apportent les diplômes de l'enseignement supérieur en termes d'insertion professionnelle.

1- Source : MESRI-SIES, Atlas régional des effectifs étudiants, <https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

1. Des bacheliers plus nombreux et enclins à poursuivre des études

En Île-de-France comme dans les autres régions françaises, le nombre de bacheliers a fortement augmenté au cours des dernières années. Le taux de poursuite immédiat des nouveaux bacheliers technologiques et professionnels dans l'enseignement supérieur s'est également fortement accru. La combinaison de ces deux tendances explique pour partie la forte augmentation du nombre d'étudiants inscrits. Les cordées de la réussite ont pu participer à cette expansion en encourageant des élèves qui n'y étaient pas préparés à se projeter dans les études. À ceux qui ont interrompu leur parcours au niveau du baccalauréat ou en amont, une seconde chance d'accéder à l'enseignement supérieur s'offre sous la forme de préparations au diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU).

1.1 Un essor important du nombre de bacheliers en Île-de-France

C'est en Île-de-France que l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de 6^{ème} est la plus élevée des régions françaises. Toutes voies confondues, elle s'élève à plus de 83 % en 2021, cinq points au-dessus de la Région Bretagne qui présente aussi un taux élevé. Si l'espérance d'obtenir un baccalauréat général ou technologique est plus élevée dans les académies de Paris et Versailles que dans celle de Créteil, elle reste partout supérieure à celle des autres académies françaises. En 8 ans, l'espérance d'obtenir un baccalauréat général ou technologique a augmenté en Île-de-France, en particulier dans les académies de Créteil (+ 8,6 points) et Versailles (+ 6,2 points), réduisant ainsi les écarts entre académies.

Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de 6^{ème} en 2013 et en 2021

Académies	Toutes voies		Voies générale et technologique		Voie professionnelle	
	2013	2021	2013	2021	2013	2021
Créteil	74,2	82,9	56,8	65,4	17,4	17,4
Paris	80,9	83,7	69,5	73,2	11,4	10,5
Versailles	77,5	83,8	63,1	69,3	14,4	14,4
Île-de-France	nd*	83,4	nd	68,4	nd	15,0

Sources RERS, édition 2015 et 2022
* nd : non disponible

À l'issue de la classe de 3^{ème}, les jeunes franciliens sont en effet plus nombreux qu'ailleurs à s'orienter vers la voie générale et technologique, en particulier à Paris. Entre 2010 et 2019, leur part a augmenté de neuf points. Or la voie générale et technologique conduit davantage à la poursuite d'études supérieures (voir chapitre 2). Le taux de passage vers la voie professionnelle est, lui, en baisse, et inférieur à la moyenne nationale dans toutes les académies².

Le nombre de bacheliers Franciliens a ainsi augmenté de 25 % en Île-de-France entre 2011 et 2021. L'augmentation est nettement plus forte pour les bacheliers généraux (+34 %), tandis qu'elle plafonne à 13% pour les bacheliers technologiques et 15% pour les bacheliers professionnels.

2- MENJS-DEPP, Géographie de l'École, édition 2021.

Des disparités sociales de parcours prononcées dans l'enseignement secondaire français

En France, « les élèves sortent de l'enseignement secondaire de plus en plus diplômés mais au terme de parcours scolaires encore socialement différenciés ». Ainsi, la proportion de bacheliers est passée de 64 % de la génération entrée en classe de sixième en 1995 à 78 % de celle entrée en 2007. Dans le même temps, la durée de scolarité dans l'enseignement secondaire s'est nettement raccourcie sous l'effet de la réduction des redoublements : entre 2000 et 2018, leur nombre a été divisé par trois dans les classes de seconde, et par deux dans les classes de première et de terminale. La réorganisation de la voie professionnelle en 2009 a aussi permis de préparer le baccalauréat professionnel en trois ans au lieu de quatre auparavant.

À l'échelle nationale, la comparaison des destinées scolaires des élèves entrés en classe de sixième en 1995 et en 2007 montre les effets de la réforme de 2009 du lycée professionnel, qui a ouvert l'accès au baccalauréat aux élèves aux performances les plus fragiles et permis le recul des sorties sans diplôme. Le résultat de ces évolutions est le resserrement des écarts de réussite entre les élèves entrés avec les acquis les plus faibles et ceux avec les acquis les plus élevés, notamment sur le risque de sortie sans diplôme, mais aussi sur la probabilité d'obtenir le baccalauréat. Les écarts se resserrent également si l'on considère l'origine sociale des élèves.

Cependant, les disparités sociales de parcours demeurent prononcées. Des analyses « toutes choses égales par ailleurs » des chances d'obtenir le baccalauréat général ou technologique menées sur le panel 2007 ont permis d'estimer séparément les différents aspects que peuvent recouvrir les inégalités sociales de réussite scolaire. Les différences de milieu culturel de l'élève, mesurées à travers le niveau de diplôme de la mère, le volume de la bibliothèque familiale et le niveau de diplôme du père, induisent les écarts de réussite les plus marqués. Elles interviennent principalement au moment de la scolarité élémentaire, en influant favorablement sur le niveau scolaire à l'entrée en sixième. Les écarts de réussite liés aux différences de revenu se creusent particulièrement dans l'enseignement secondaire, des revenus élevés permettant aux familles de financer des cours particuliers et l'inscription dans des établissements privés. Enfin, à caractéristiques sociales comparables, les enfants d'immigrés obtiennent plus souvent un baccalauréat général ou technologique en raison des aspirations éducatives plus fortes des familles.

Source : Meriam Barhoumi, Jean-Paul Caille, Les élèves sortent de l'enseignement secondaire de plus en plus diplômés mais au terme de parcours scolaires encore socialement différenciés, Éducation & formations n°101, novembre 2020.

1.2 Un taux de poursuite dans l'enseignement supérieur qui augmente pour les bacheliers technologiques et professionnels

Le taux de poursuite immédiat des nouveaux bacheliers franciliens dans l'enseignement supérieur diffère sensiblement selon la filière de baccalauréat : en 2020, 89 % des nouveaux bacheliers généraux étaient inscrits dans l'enseignement supérieur français l'année suivant l'obtention de leur baccalauréat, pour 78 % des bacheliers technologiques et 46 % des bacheliers professionnels.

Les nouveaux bacheliers technologiques sont de plus en plus nombreux à poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur immédiatement après le baccalauréat : + 4 points entre 2014 et 2020. Ils sont, en proportion, moins souvent inscrits à l'université en 2020 (- 6 points sur la période), se tournent davantage vers les sections de techniciens supérieurs (STS, + 5 points) ou les écoles (+ 5 points). Leur taux de poursuite en IUT augmente peu. Le taux de poursuite d'études augmente encore plus parmi les bacheliers professionnels (+ 7 points), principalement sous l'effet d'une poursuite plus fréquente en STS (+ 8 points).

En revanche, le taux de poursuite immédiat des bacheliers généraux aurait diminué de plus de huit points en 6 ans. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées pour expliquer cette différence importante : la hausse des inscriptions dans une université à l'étranger, en particulier dans les disciplines de la santé saturées en France, ou encore la pratique plus répandue de l'année de césure à l'issue du baccalauréat pour réaliser un projet personnel avant de s'inscrire dans un établissement d'enseignement. Les bacheliers qui poursuivent directement leurs études en France sont majoritairement inscrits à l'université (54 %), mais cette proportion a beaucoup fléchi en 6 ans (- 10 points), tandis qu'elle augmente un peu dans les écoles de spécialités diverses (+ 4 points).

Évolution des taux de poursuite immédiat des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur

	Taux global		En université (1)		En IUT		En CPGE		En STS		En autres établissements	
	ÎdF	FR	ÎdF	FR	ÎdF	FR	ÎdF	FR	ÎdF	FR	ÎdF	FR
Bacheliers généraux												
2014	97,8	nd	63,5	nd	6,7	nd	15,7	nd	5,7	nd	12,9	nd
2017	90,0	91,8	54,2	60,4	6,5	9,6	14,4	11,9	6,4	8,1	15,0	11,4
2020	89,4	93,0	53,5	60,0	6,1	8,6	12,2	9,8	7,4	9,6	16,4	13,6
Bacheliers technologiques												
2014	73,8	nd	33,1	nd	9,9	nd	2,1	nd	33,8	nd	4,7	nd
2017	76,8	77,8	29,7	30,1	10,7	11,8	2,5	2,0	37,4	40,2	7,2	5,5
2020	77,7	78,5	26,8	29,1	10,9	11,6	2,3	1,8	39,1	39,8	9,4	7,5
Bacheliers professionnels												
2014	38,4	nd	9,9	nd	0,4	nd	-	-	28,1	nd	0,3	nd
2017	39,7	38,0	7,4	0,4	0,3	0,4	-	-	30,9	30,5	1,4	1,0
2020	45,7	42,7	6,1	0,4	0,4	0,4	-	-	35,9	34,4	3,6	2,6

Sources : MESRI-DGESIP-DGRI, Strater Île-de-France éditions 2017, 2020 et 2022.

(1) Y compris IUT.

1.3 Les cordées de la réussite, pour encourager et préparer l'entrée dans l'enseignement supérieur

Le contexte socio-économique, culturel ou géographique des élèves peut néanmoins constituer un frein à la poursuite d'études, notamment dans les quartiers en politique de la ville et les territoires ruraux. C'est dans l'objectif d'introduire davantage d'équité dans la poursuite d'études supérieures que les cordées de la réussite ont été initiées en 2008. Elles constituent des réseaux de solidarité entre un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur et des établissements d'enseignement secondaire accueillant ces élèves.

En 2020-2021, on estime à environ 140 le nombre de cordées actives dans la région, dont une partie porte sur des collèges et/ou des lycées dans plusieurs académies³. Elles sont pilotées par des universités, des écoles ou des lycées. Presque toutes les universités franciliennes se sont investies dans ce dispositif, à l'exception de Panthéon-Sorbonne, Sorbonne Nouvelle et Gustave Eiffel ; de même qu'une trentaine d'écoles de spécialités diverses et plus d'une soixantaine de lycées proposant des formations post baccalauréat en BTS ou des classes préparatoires aux grandes écoles.

Sur l'ensemble du territoire, 265 collèges et 289 lycées participaient à au moins une cordée en 2020-2021, un chiffre en forte progression pour les collèges. Plus de la moitié des établissements secondaires concernés étaient intégrés à plusieurs cordées. Cependant, la plupart des cordées ne touchent qu'un nombre limité d'élèves au sein de chaque établissement, souvent une seule classe.

3- Source : cordeesdelareussite.fr

Une très grande diversité d'actions sont menées dans le cadre des cordées auprès des collégiens et lycéens pour susciter leur ambition de poursuivre des études supérieures et les y préparer : tutorat individuel ou en groupes par des étudiants, visites culturelles, aide à l'orientation, renforcement des compétences disciplinaires, découverte des établissements d'enseignement supérieur, et découverte des métiers. Ces actions sont pour partie financées par des subventions de l'État et de la Région Île-de-France au travers d'appels à projets annuels⁴. Elles reposent également sur le bénévolat des étudiants impliqués dans les cordées auprès des élèves⁵.

Les élèves bénéficiaires des actions des cordées ont désormais la possibilité de valoriser ce parcours lors de leur inscription dans l'enseignement supérieur via le portail Parcoursup. Il serait intéressant de comptabiliser ceux qui ont saisi cette opportunité et d'analyser leurs parcours à partir des données générées par le portail, par comparaison avec d'autres candidats au profil comparable.

Si les cordées demeurent nombreuses et appréciées, elles ne sont pas financées à la hauteur des ressources mises en œuvre au sein des établissements. Leur pérennité demeure fragile. Depuis sa fusion avec l'université Paris Diderot en 2020 au sein de l'université Paris Cité, le budget consacré aux cordées portées par l'université Paris Descartes a, par exemple, été supprimé. Dans un rapport consacré à l'orientation paru en 2020, l'Inspection générale de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (IGÉSR) recommande d'en « institutionnaliser le principe dans le cadre des projets académiques et des projets d'établissement, et de donner à cette politique, au travers d'un comité interministériel, les moyens d'un pilotage fort aux niveaux national et régional ».

D'autres actions sont menées par les universités auprès des établissements d'enseignement secondaire environnants. Ainsi à l'université Sorbonne Paris Nord, pas moins de 23 actions sont répertoriées à destination des lycéens et collégiens des établissements partenaires : tutorat par des étudiants, travaux pratiques conjoints, visites et présentations de l'offre de formation, immersions dans les cours, ateliers de recherche d'informations, rencontres culturelles et sportives, aides à l'orientation... Un séminaire « liaison secondaire-supérieur » est aussi proposé aux proviseurs, professeurs principaux, conseillers principaux d'éducation, psychologues de l'Éducation nationale et professeurs documentalistes afin de leur apporter une meilleure connaissance des formations universitaires, des attendus et des parcours aménagés proposés pour améliorer la réussite des étudiants. À CY Paris Cergy Université, le dispositif « Pass sup », mis en place en partenariat avec le rectorat de Versailles, est spécifiquement dédié à la poursuite d'études des bacheliers professionnels. Les élèves de certaines filières se projetant dans la poursuite d'études supérieures sont identifiés en classe de première, puis invités à participer en classe de terminale à des ateliers, visites culturelles, visites métiers, chantiers écoles organisés pour partie par des enseignants de l'université. À l'issue de ce parcours, l'université souhaite proposer à ceux qui décrochent leur baccalauréat une place dans l'une des formations professionnalisantes qu'elle propose à l'entrée à l'université. À la différence des cordées, le dispositif sécurise l'accès de ces bacheliers à l'université. L'université Gustave Eiffel organise une journée d'immersion à l'université au profit des lycéens de terminale volontaires dans une douzaine de formations. Plusieurs conférences sont également organisées à leur intention en fin d'année civile pour présenter les études à l'université.

1.4 Le diplôme d'accès aux études universitaires : une seconde chance pour reprendre des études sans le baccalauréat

Les jeunes n'ayant pas obtenu le baccalauréat ont encore la possibilité de reprendre des études supérieures en préparant un diplôme d'accès aux études universitaires. Concentré sur un nombre limité de matières, il est proposé en présentiel dans les universités ou à distance, de manière à s'adapter au mieux aux contraintes familiales ou professionnelles des étudiants. En Île-de-France, la formation au DAEU est financée par la Région à travers une subvention de fonctionnement versée aux universités. Une aide individuelle incitative de 1000 € est également proposée à tous les candidats.

4- La Région Île-de-France participe au financement de 59 cordées en 2022-2023, au bénéfice de plus de 43 000 élèves de l'enseignement secondaire (Source : SRESRI 2023-2028).

5- Corinne DE BERNY, Agnès PARNAIX, Jason NENDE NZANZU, Les « cordées de la réussite » en Île-de-France. Évaluation, L'Institut Paris Region, septembre 2020.

Les douze universités franciliennes proposant le DAEU y ont accueilli en 2020-2021 un peu plus de 1 400 étudiants (1 350 en 2021-2022). Une enquête en ligne menée auprès des étudiants inscrits en DAEU entre les rentrées 2016 et 2019 a montré que plus de 90 % de ceux qui ont persévéré ont obtenu leur diplôme, et parmi eux, 70 % se sont ensuite inscrits dans l'enseignement supérieur (la plupart en première année de licence). Les plus jeunes étudiants, âgés de moins de 26 ans, qui représentaient 57 % des inscrits en formation, sont même 78 % à poursuivre des études une fois diplômés. Mais la poursuite d'études peut se révéler difficile pour une partie des étudiants, en particulier les moins jeunes, faute de parvenir à concilier vie professionnelle et familiale avec la formation. L'offre de formations universitaires à distance, en cours du soir ou en alternance reste en effet limitée et mal référencée. En dépit de ces difficultés, une majorité d'étudiants expriment le sentiment d'avoir restauré leur estime de soi et reconquis le pouvoir d'agir sur leur évolution professionnelle, quelles que soient leurs suites de parcours. Un résultat d'autant plus important que ceux restés à l'écart du baccalauréat se trouvent encore plus marginalisés à l'heure où ce diplôme est devenu la norme⁶.

2. Les vœux exprimés à l'entrée dans l'enseignement supérieur : une mesure de la demande sociale

Mis en place en 2018 dans le cadre de la loi « Orientation et réussite des étudiants (loi Ore), le portail Parcoursup d'affectation dans l'enseignement supérieur permet aux candidats à la poursuite d'études de formuler jusqu'à dix vœux d'inscriptions pour une formation, éventuellement décomposés en sous-vœux correspondant à plusieurs établissements qui dispensent la même formation. Les informations qui en sont extraites permettent d'appréhender les souhaits d'orientation formulés par les candidats selon certaines de leurs caractéristiques, notamment la série de baccalauréat suivie dans l'enseignement secondaire et le bénéfice d'une bourse sociale pour les nouveaux bacheliers. Elles apportent également un éclairage sur la proportion de candidats ayant reçu une proposition d'affectation, et qui l'ont acceptée. L'essor important des demandes de reprises d'études peut alors être interprété, au moins en partie, comme une conséquence de l'écart entre le nombre de candidats inscrits sur la plateforme et le nombre d'admis à l'issue de la procédure d'affectation, qui atteint parmi les candidats originaires de la région 59 000 en 2021.

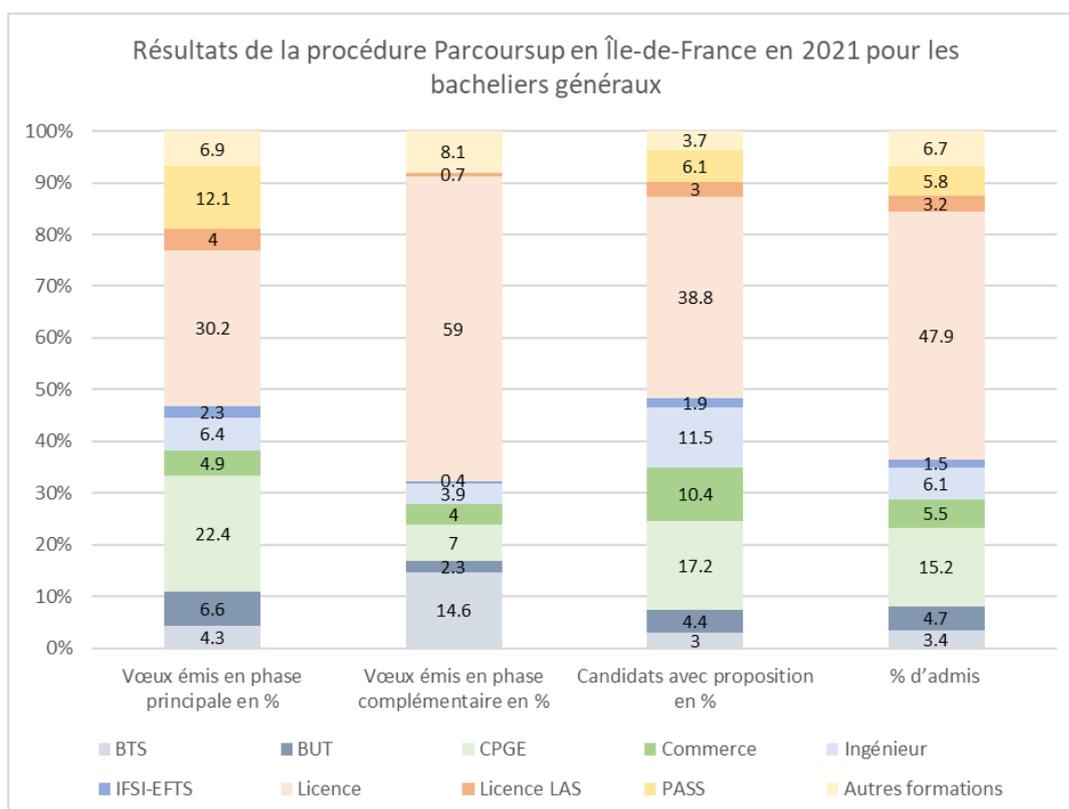
Les formations non sélectives proposées en Île-de-France à l'entrée dans l'enseignement supérieur

Le portail Parcoursup distingue les formations sélectives des autres formations. Dans les formations sélectives, les candidats peuvent être acceptés, ou sur liste d'attente, ou refusés. Dans les formations non sélectives, ils peuvent être acceptés, parfois à la condition de suivre un parcours spécifique, ou sur liste d'attente quand la demande excède la capacité d'accueil. Parmi les 2 500 formations proposées en Île-de-France à la rentrée 2021, 77 % sont des formations sélectives, représentant 59 % des capacités d'accueil. Les seules formations considérées comme non sélectives sont proposées par les universités : on en compte 584, offrant près de 61 500 places et représentant 86 % des capacités d'accueil des universités. Cependant, près de la moitié de ces formations non sélectives (261) n'ont pas une capacité suffisante pour accueillir tous les candidats ; une sur six recrute moins de la moitié des candidats déclarés. Un document de travail de l'Insee montre qu'à la suite de la régionalisation du secteur de recrutement des filières non sélectives en 2019 dans la région, la hiérarchisation des universités en fonction du niveau scolaire moyen de leurs étudiants s'est accrue. Les formations parisiennes ont ainsi vu la part de bacheliers mention Bien ou Très bien passer de 22 à 40 % dans les licences non sélectives. Les mobilités entre académies se sont accrues en conséquence : 4% seulement des bacheliers parisiens étaient admis dans un établissement de l'académie de Créteil en 2017 ; cette proportion atteint 17% en 2019.

6- Corinne de Berny, Agnès Parnaix, Simon Mouglin, Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU). Évaluation pour l'Île-de-France, L'Institut Paris Region, janvier 2021.

2.1 Des ambitions très liées au passé scolaire

En 2021, 104 400 nouveaux bacheliers ont été admis dans une formation délivrée dans la région ; parmi eux, 17 % n'ont pas obtenu leur baccalauréat en Île-de-France⁷. Leurs souhaits de poursuite d'études diffèrent sensiblement selon la filière du baccalauréat : une grande partie de la ségrégation scolaire et sociale entre les différentes filières de l'enseignement supérieur est déjà présente dans les vœux exprimés. Globalement, la proportion de candidats admis à l'université dans les filières non sélectives est toujours supérieure à celle des vœux formulés. Pour une partie d'entre eux, l'université représente surtout une inscription de sécurité non réellement souhaitée.



Source : <https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>, traitement L'Institut Paris Region.

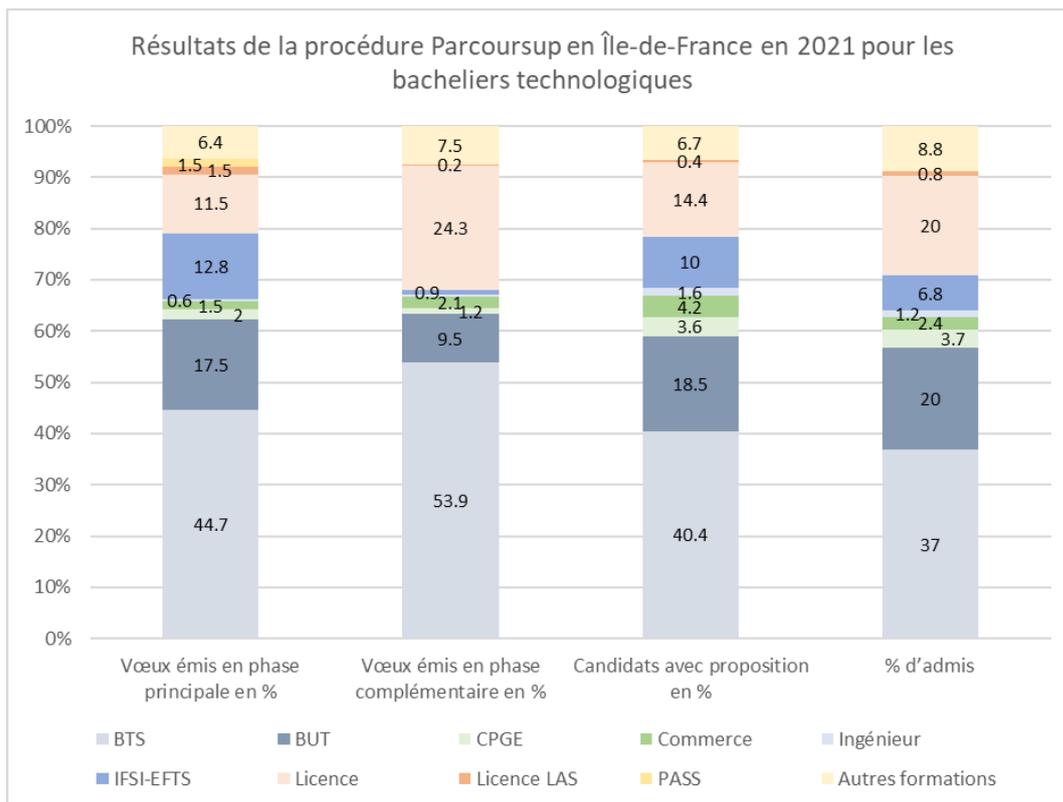
Champ : candidats nouveaux bacheliers.

Près de 76 000 **nouveaux bacheliers généraux** ont été admis sur Parcoursup à la rentrée 2021 dans un établissement d'enseignement supérieur d'Île-de-France, dont 67 200⁸ ont obtenu leur baccalauréat dans la région (89 %). Les filières les plus demandées en phase principale par ces nouveaux bacheliers sont les licences universitaires (30 % des vœux exprimés), les classes préparatoires aux grandes écoles (22 %) et les parcours d'accès spécifique santé (PASS, 12 % des vœux). En phase complémentaire, les candidats non satisfaits s'orientent davantage vers les licences (59 %) et les brevets de technicien supérieur (15 %).

La répartition par filière des candidats ayant reçu une proposition diffère de celle des vœux exprimés, avec davantage d'admissions en licence générale que de vœux formulés, en proportion, et au contraire moins d'admissions en PASS ou en classes préparatoires, filières sélectives.

7- Source : Bilan académique Parcoursup 2021. Les données disponibles permettent d'évaluer le nombre de nouveaux bacheliers franciliens qui s'inscrivent dans une autre région à 8 800, représentant 9 % de l'ensemble des nouveaux bacheliers franciliens admis en 2021. Au total, 12 % de l'ensemble des candidats franciliens ayant accepté une proposition s'inscrivent dans une formation dispensée dans une autre région. Cette proportion atteint environ le quart des candidats franciliens ayant accepté une proposition dans une école d'ingénieur ou de commerce, et 14% de ceux ayant accepté une proposition en licence.

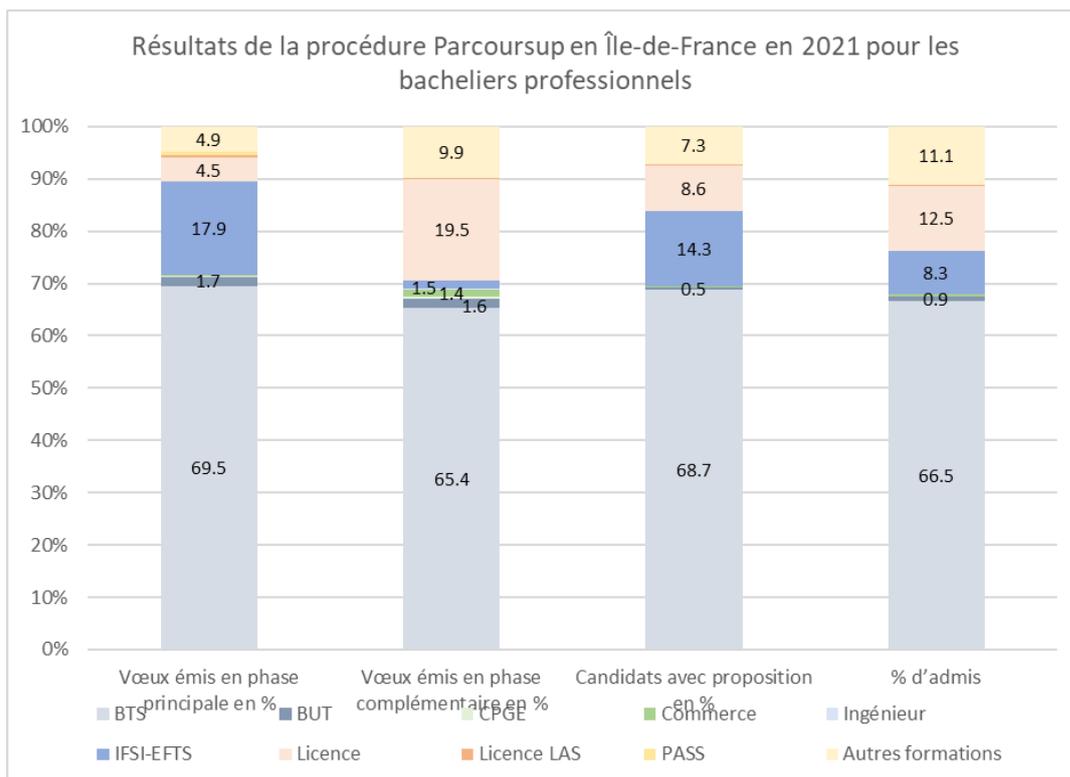
8- Source : Bilan académique Parcoursup 2021. Les données disponibles en open data ne permettent pas cette distinction.



Source : <https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>, traitement L'Institut Paris Region.
 Champ : candidats nouveaux bacheliers.

Parmi les **nouveaux bacheliers technologiques** inscrits sur Parcoursup, 45 % candidatent en phase principale pour un BTS, 18 % pour un bachelier universitaire de technologie (BUT), 12 % pour un Institut de formation en soin infirmier (Ifsi) et la même proportion pour une licence. La part des candidatures à une licence augmente sensiblement en phase complémentaire (24 %), les BTS demeurant les plus demandés (54 %).

Au total, un peu plus de 17 600 nouveaux bacheliers technologiques ont été admis sur Parcoursup en Île-de-France en 2021, dont 16 900 ont obtenu leur baccalauréat dans la région (96 %). La répartition par filière des candidats ayant reçu une proposition est assez proche de celle des vœux exprimés. Mais les admissions en BTS sont, en proportion, moins nombreuses que les vœux. À l'inverse, près de 20 % des candidats sont finalement admis en licence, formation qui concentre seulement 11 % des vœux des bacheliers technologiques en phase principale. D'après certains interlocuteurs, le fait de formuler un vœu à l'université dans l'objectif de sécuriser leur poursuite d'études pourrait finalement pénaliser les candidats à un BTS par rapport à ceux dont tous les vœux se limitent à un BTS.



Source : <https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>, traitement Institut Paris Region.
 Champ : candidats nouveaux bacheliers.

En 2021, 11 000 **nouveaux bacheliers professionnels** ont été admis dans une formation délivrée en Île-de-France, dont 10 100 ont obtenu leur baccalauréat dans la région (92 %). Près de 70 % des vœux formulés par ces bacheliers en phase principale concernent des BTS, et 17 % des IFSI. Un peu plus de 7 % seulement concernent des filières universitaires, moins de 5 % une licence. En phase complémentaire, les BTS demeurent les plus demandés, mais près d'un bachelier professionnel sur deux se tourne alors vers une licence, une proportion quatre fois supérieure à celle observée en phase principale, qui peut s'interpréter comme un choix par défaut.

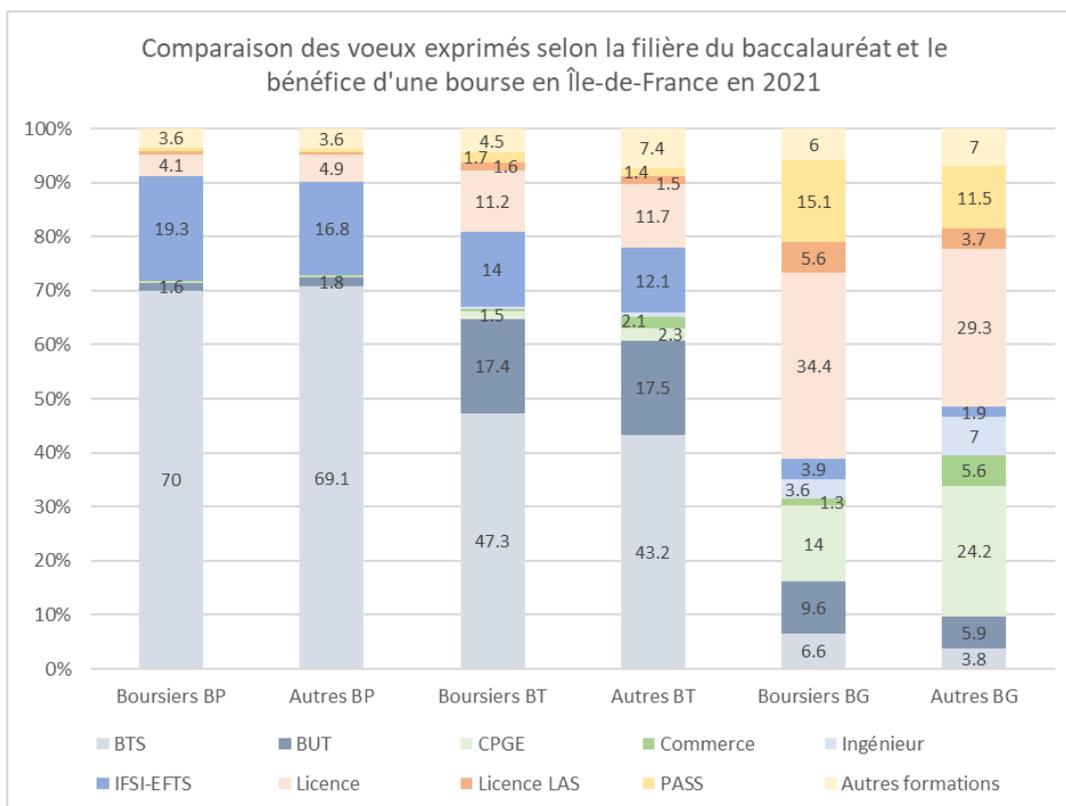
La répartition par filière des candidats ayant reçu une proposition apparaît également assez proche de celle des vœux exprimés. Près de 13 % des candidats sont finalement admis en licence, formation qui concentre moins de 5 % des vœux des bacheliers professionnels en phase principale.

Une étude menée à l'échelle nationale en 2019 montre que si les lycéens des quartiers prioritaires expriment des vœux de poursuite d'études moins ambitieux que les autres lycéens, c'est surtout en raison de leur cursus scolaire, et notamment de leur surreprésentation en filières professionnelles⁹.

2.2 Des vœux moins ambitieux de la part des bacheliers généraux bénéficiant d'une bourse

Parmi les nouveaux bacheliers professionnels et technologiques, la répartition des vœux exprimés par les candidats bénéficiaires d'une bourse de l'enseignement secondaire est proche de celle des candidats non boursiers. Les candidatures en IFSI sont légèrement sur-représentées, de même que les candidatures en BTS pour les nouveaux bacheliers technologiques. À l'inverse, les bacheliers technologiques non boursiers sont un peu plus nombreux que les boursiers à formuler des vœux en classes préparatoires aux grandes écoles ou en école de commerce et d'ingénieur (5 % contre 2 %) ou dans d'autres formations.

9- Pierre Boulet, Maxence Chaigneau, Pascal Dieusaert, Les lycéens des quartiers prioritaires dans l'enseignement supérieur : une orientation moins ambitieuse, essentiellement attribuable au cursus scolaire, MESRI-SIES, CGET, Note d'information du SIES n°19.10, juillet 2019.



Les souhaits de poursuite d'études diffèrent davantage parmi les nouveaux bacheliers généraux selon qu'ils bénéficient ou non d'une bourse. Les candidatures en BTS, DUT et licences des élèves boursiers sont proportionnellement plus nombreuses ; tandis qu'elles sont moins nombreuses en classes préparatoires (- 10 points) et dans les écoles de commerce et d'ingénieurs. Cette moindre ambition peut s'expliquer par un manque de connaissance de ces filières, le coût de la poursuite d'études dans une partie des grandes écoles, ou encore par un sentiment d'illégitimité à intégrer ces formations prestigieuses. À l'inverse, les nouveaux bacheliers boursiers sont plus nombreux que les autres à formuler des vœux dans un autre filière très sélective : les parcours d'accès spécifique santé.

2.3 Une situation plus tendue en Île-de-France pour les bacheliers technologiques et professionnels

Toutes filières de baccalauréat confondues, la proportion de candidats ayant reçu une proposition d'affectation en Île-de-France en 2021 est un peu inférieure à la moyenne nationale : 89 % contre 93 %. Les tensions entre offre et demande semblent donc un peu plus importantes dans la région, tout particulièrement pour les nouveaux bacheliers professionnels et technologiques. Pour ces deux catégories de bacheliers, la proportion de ceux ayant accepté une proposition est aussi moindre que dans le reste de la France.

Bilan académique 2021 de la procédure d'affectation post-bac Parcoursup

	Bac général		Bac technologique		Bac professionnel		Ensemble	
	ÎdF	Fr.	ÎdF	Fr.	ÎdF	Fr.	ÎdF	Fr.
% de candidats ayant reçu une proposition	96	97	84	90	71	80	89	93
% de candidats ayant accepté une proposition	87	88	68	72	51	54	77	78

Source : MESR-SIES, Bilan académique Parcoursup 2021. - Champs : candidats nouveaux bacheliers.

2.4 L'essor des reprises d'études : une seconde chance d'accéder à l'enseignement supérieur

À l'issue de la procédure principale d'affectation dans l'enseignement supérieur opérée par Parcoursup, les candidats n'ayant reçu aucune réponse positive à leurs vœux ont la possibilité d'en formuler de nouveaux en phase complémentaire dans les formations où restent des places vacantes. Certains d'entre eux préfèrent interrompre leurs études, au moins provisoirement. On observe en effet un essor des reprises d'études depuis une vingtaine d'années en France. Parmi les jeunes sortis du système éducatif en 2010, 19 % ont ainsi repris des études au cours des sept années qui ont suivi, contre 11 % des jeunes sortis en 1998. La reprise d'études concerne même 38 % des jeunes sortis du système éducatif au niveau du baccalauréat. Elle intervient assez rapidement : dans un cas sur deux dans l'année et demie qui suit l'interruption et dans un cas sur deux pour une durée d'au moins vingt mois. Elle est plus fréquente parmi les jeunes plutôt favorisés socialement, mais les effets de l'origine sociale semblent avoir diminué avec les générations¹⁰.

La reprise d'études en Île-de-France en 2021

Candidats en reprise d'études	Candidats franciliens (1)	Tous candidats postulant dans une formation en Île-de-France	
		Total	Dont candidats franciliens
Candidats inscrits en PP et/ou en PC	17 761	34 559	16 588
Candidats ayant accepté une proposition	8 249	9 727	6 517

Source : MESR-SIES, Bilan académique Parcoursup 2021.

(1) Candidats inscrits, ayant confirmé au moins un vœu en Phase Principale (PP) et/ou en Phase Complémentaire (PC) sur la plateforme Parcoursup 2021 (hors formations en apprentissage) et ayant obtenu leur baccalauréat au sein de la région de Ile-de-France.

En 2021, les Franciliens en reprise d'études¹¹ représentaient plus de 10 % des Franciliens inscrits sur Parcoursup (17 800), et 7 % des admis (8 200). Parmi eux, 60 % ont reçu une proposition d'admission et 46 % l'ont acceptée, proportions plus faibles que celles observées pour les nouveaux bacheliers.

Au total, près de 35 000 candidats en reprise d'études ont postulé dans une formation proposée dans la Région, dont 16 600 sont originaires de la région. Parmi les Franciliens candidats à la reprise d'études et qui ont accepté une proposition, 21 % sont admis dans une formation dispensée dans une autre région.

Les Franciliens en reprise d'études admis en 2021 le sont principalement à l'université (59 %), en BTS (13 %) ou en école de commerce (11 %).

3. Les aides à la poursuite d'études supérieures

La plateforme Parcoursup apporte une aide à l'orientation des étudiants en délivrant des informations relatives aux modalités de recrutement des différentes formations. Elle favorise la poursuite d'études des candidats nouveaux bacheliers boursiers, des bacheliers technologiques en IUT et professionnels en STS, en appliquant dans les formations publiques des quotas de places réservées. Pour les candidats ne présentant pas les prérequis nécessaires à l'entrée en formation, les établissements ont aussi développé de plus en plus de passerelles, en partie sous l'impulsion de la loi orientation et réussite des étudiants.

Des formes alternatives de la poursuite d'études émergent avec la création de tiers lieux d'enseignement supérieur à distance, et le développement considérable des formations proposées en apprentissage.

10- Alexie ROBERT, L'essor des reprises d'études en début de vie active, Céreq Essentiels n°3, Enseignement supérieur : nouveaux parcours, nouveaux publics, février 2021.

11- Sont considérés comme en reprise d'études les candidats qui ont eu leur baccalauréat lors d'une année antérieure à 2021, ne sont pas inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur et souhaitent intégrer une formation présente sur Parcoursup en 2021.

3.1 Un effort d'information sur Parcoursup, mais des critères de sélection opaques

Sur le portail Parcoursup, chaque formation apporte aux candidats plusieurs informations : le nombre de places disponibles, le taux d'accès observé l'année précédente, et la proportion d'admis l'année précédente selon la filière de baccalauréat. Pour une partie des formations sont également renseignés, sur une base nationale, le taux de passage en deuxième année et le taux de réussite en trois ou quatre ans pour une licence ou un bachelor universitaire de technologie (deux ou trois ans pour un BTS), ainsi que le taux de poursuite d'études produit par l'outil Inserjeunes. Chaque formation précise également les compétences attendues de la part des candidats. Toutes ces informations sont destinées à mieux informer les candidats sur leurs chances d'être admis et de réussir dans la formation.

Cependant, la Cour des Comptes déplorait en 2020 un manque de transparence des procédures d'affectation dans les formations vis-à-vis des candidats¹². De l'avis de certains observateurs, le décryptage des informations disponibles sur Parcoursup requiert une aide de la famille dont bénéficie une partie seulement des jeunes, et un « sens du placement » qui est inégalement partagé.

Les attendus s'apparentent parfois « soit à des euphémisations stratégiques afin d'attirer davantage de candidats et augmenter ainsi la sélectivité de la formation, soit à une surenchère de prérequis en vue de limiter les mauvais dossiers et par là, économiser de l'énergie et un temps précieux aux jurys »¹³.

Une recherche récente menée à l'échelle de la France relève un très faible impact de la nouvelle procédure d'affectation sur l'égalité des chances, voire un impact négatif. Toutes les formations sont désormais autonomes en matière de sélection des candidats, y compris celles réputées non sélectives. Lorsque les capacités d'accueil sont trop limitées pour répondre à la demande, ces formations sont alors tentées de classer les candidats selon des critères analogues à ceux utilisés dans les formations sélectives, afin d'améliorer leur taux de réussite au diplôme : en privilégiant les candidats des filières générales présentant le meilleur niveau scolaire. En Île-de-France, l'enquête menée auprès de deux universités sur un échantillon de disciplines conclut même à un renforcement de la sélectivité de certaines universités depuis la mise en place de l'outil¹⁴.

3.2 L'instauration de quotas au profit des candidats les plus fragiles

Dans l'objectif d'améliorer les chances d'accès aux formations des candidats présumés les plus fragiles, des objectifs sont fixés en ce qui concerne le **taux de boursiers** minimum à inclure dans les propositions d'admission. Ces quotas s'appliquent dans les formations publiques sélectives et non sélectives et dans certains établissements d'enseignement privé en convention avec l'État. Cependant, la comparaison des taux de boursiers parmi les candidats et les admis dans les formations en tension montre un effet assez limité de ces quotas¹⁵.

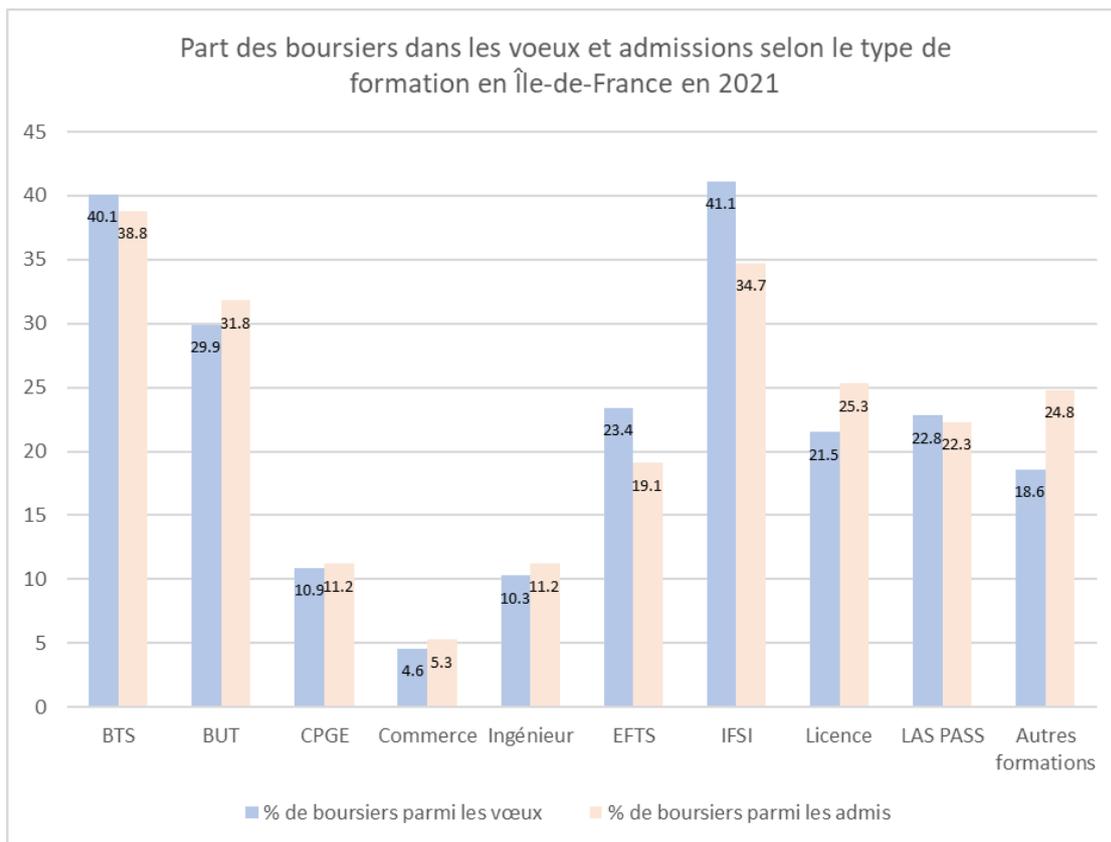
En Île-de-France, la part des nouveaux bacheliers boursiers admis en 2021 dans un établissement public ou privé sous contrat est à peine supérieure à celle des candidatures qu'ils formulent, respectivement 25,7 % et 24,8 %. La part des boursiers admis en licence est un peu plus élevée que celle des vœux formulés, en particulier en Arts, Lettres, Langues, SHS et en Droit économie gestion. Elle apparaît aussi un peu plus élevée en IUT et en classes préparatoires économiques et sociales. À l'inverse, les formations sanitaires et sociales et les écoles d'architecture, du paysage ou de conservation du patrimoine admettent proportionnellement moins de candidats boursiers qu'elles ne comptabilisent de vœux émanant de ces candidats, en moyenne.

12- Cour des Comptes, Un premier bilan de l'accès à l'enseignement supérieur dans le cadre de la loi Orientation et réussite des étudiants, Communication au comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale, février 2020.

13- Paul Pasquali, Héritocratie. Les élites, les grandes écoles et les mésaventures du mérite (1870-2020), Éditions La Découverte, 2021.

14- Leïla Frouillou, Clément Pin, Agnès van Zanten, Les plateformes APB et Parcoursup au service de l'égalité des chances ? L'évolution des procédures et des normes d'accès à l'enseignement supérieur en France, Presses universitaires de France, L'année sociologique, 2020.

15- Cour des Comptes, 2020.



Source : <https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>, traitement Institut Paris Region.

Champ : établissements d'enseignement supérieur publics et privés sous contrat

Champ : nouveaux bacheliers et vœux formulés en phase principale ; l'information sur le bénéfice d'une bourse n'est pas disponible pour les vœux formulés en phase complémentaire.

Depuis 2013, les formations en IUT se sont vu assigner des **quotas de bacheliers technologiques** et les formations au BTS des **quotas de bacheliers professionnels** à atteindre, en accord avec les recteurs d'académie, quotas variant sensiblement selon les établissements mais devant tendre en moyenne vers 50 %. Les écarts observés entre nouveaux bacheliers candidats et admis sont plus significatifs que pour les boursiers.

En BTS, la proportion de nouveaux bacheliers admis titulaires d'un baccalauréat professionnel est significativement supérieure à celle des vœux formulés par ces candidats (+ 4 points), sans atteindre 50 % cependant.

La différence est encore plus marquée en IUT en faveur des admis nouveaux bacheliers titulaires d'un baccalauréat technologique (+ 9 points), au détriment des bacheliers généraux. Les classes préparatoires économiques et commerciales et les écoles préparant au diplôme national des métiers d'art et de design admettent également plus de nouveaux bacheliers technologiques qu'elles ne recueillent de candidatures, en moyenne.

En revanche, les bacheliers professionnels sont moins souvent admis dans ces formations et dans les formations sanitaires et sociales. Les formations sanitaires et les Staps recrutent quant à elles davantage de bacheliers généraux au regard des candidatures recueillies.

Vœux et admissions selon la filière du baccalauréat et le type de formation en 2021

	Vœux, en %				Admissions, en %			
	BG	BT	BP	Ens.	BG	BT	BP	Ens.
BTS	16,2	43,0	40,8	100	15,8	39,6	44,6	100
BUT	58,2	39,5	2,3	100	50,0	48,6	1,4	100
CPGE	97,7	2,3	0,0	100	94,7	5,3	0,0	100
Commerce	91,9	7,4	0,7	100	90,1	9,1	0,8	100
Ingénieur	97,6	2,4	0,0	100	95,5	4,5	0,0	100
EFTS	28,2	36,6	35,2	100	30,7	38,6	30,6	100
IFSI	28,6	39,5	31,9	100	39,7	37,4	22,9	100
Licence	89,3	8,6	2,1	100	88,2	8,4	3,4	100
LAS PASS	94,5	4,5	1,0	100	97,5	2,1	0,4	100
Total	70,5	18,4	11,2	100	72,6	16,9	10,5	100

Source : <https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>, traitement Institut Paris Region.

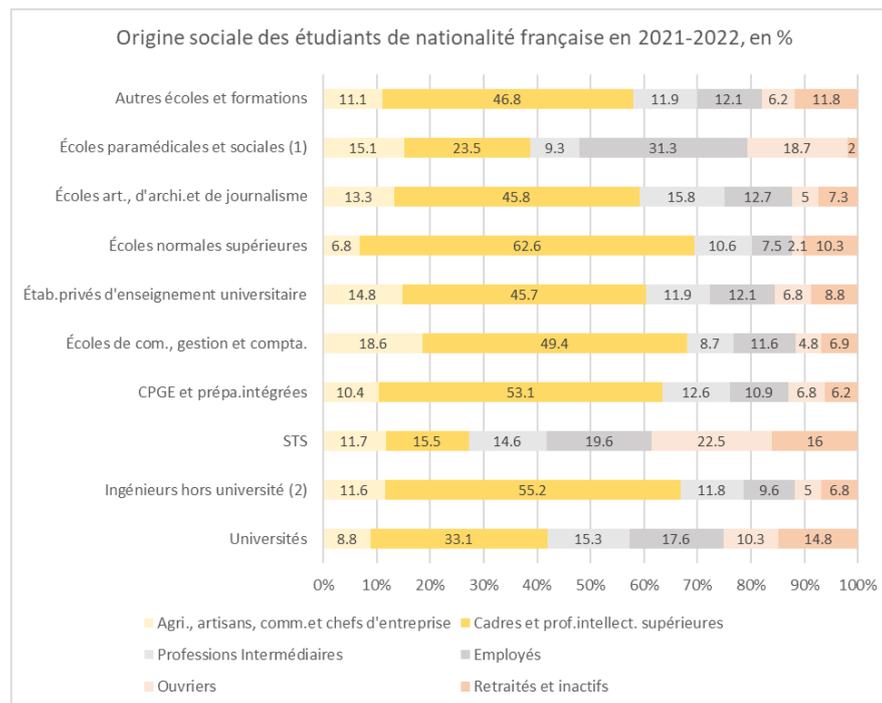
Dans les formations universitaires non sélectives mais en tension, un taux maximum de candidats qui ne résident pas dans l'académie est également appliqué à la procédure d'admission. En Île-de-France, sur 500 formations non sélectives dispensées dans des établissements universitaires en 2022, 54 % apparaissent en forte tension puisque 5 % au plus de leurs places peuvent être proposées à des candidats résidant dans une autre région¹⁶.

Des inégalités sociales persistantes entre filières de l'enseignement supérieur en France

En France, la massification de l'accès à l'enseignement supérieur au cours des cinquante dernières années a entraîné un affaiblissement du lien entre origine sociale et destinée scolaire des individus (1). Cependant, les inégalités restent marquées : l'accès aux études des jeunes de 18 à 24 ans est ainsi trois fois plus fréquent chez les jeunes de milieu aisé que chez ceux dont les parents sont les plus modestes (2). L'accès au master et aux filières les plus sélectives (classes préparatoires, études de médecine, grandes écoles) apparaît encore plus inégalitaire, témoignant du déplacement des inégalités vers les diplômes les plus valorisés sur le marché du travail.

L'origine sociale des étudiants diffère en effet fortement selon les filières de l'enseignement supérieur. Ainsi, la proportion d'enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures apparaît très importante en classes préparatoires et dans les écoles. Elle est nettement plus faible dans les formations universitaires, les écoles paramédicales et sociales et plus encore les sections de techniciens supérieurs, dans lesquelles les enfants d'employés, d'ouvriers et de retraités ou inactifs sont bien mieux représentés.

16- Source : Recueil des actes administratifs spécial n°IDF-040-2022-05 du 20/05/2022.



Source : SIES-MESRI, Systèmes d'information SISE et SCOLARITE, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé et des Affaires sociales, RERS édition 2022.

Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Les données concernant les écoles paramédicales et sociales sont celles de 2020-2021.

2. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

Au sein même des universités, des écarts sensibles caractérisent les grands champs disciplinaires, avec des proportions élevées d'enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures dans les disciplines de la santé (49 %) et dans une moindre mesure en Droit sciences politiques (36 %) et en Sciences (35 %). De la même façon, on observe une proportion croissante d'enfants de familles de cadres et professions intellectuelles supérieures, à mesure que s'élève le niveau d'étude : de 29 % en licence, elle passe à 40 % au niveau master et en doctorat.

Ces différences sociales de recrutement des filières de l'enseignement supérieur ont peu évolué depuis dix ans à l'échelle nationale. Une récente étude de l'Institut des politiques publiques conclut à une très faible diversification du profil social des étudiants admis dans les grandes écoles, malgré leur volonté affichée depuis le début des années 2000, sous diverses formes (concours dérogatoire, passerelles en direction d'autres filières de l'enseignement, aides financières), et malgré l'élargissement quantitatif de leur recrutement. Elle montre aussi que les performances scolaires moyennes en fin de collège n'expliquent que 40 % des différences de taux d'accès selon l'origine sociale (3).

(1) Claude Thélot, Louis-André Vallet, La réduction des inégalités sociales devant l'école depuis le début du siècle, Économie et statistiques n°334, 2000.

(2) Cécile Bonneau, Sébastien Grobon, Enseignement supérieur : un accès inégal selon le revenu des parents, Conseil d'analyse économique, Focus n°076-2021, décembre 2021.

(3) Cécile Bonneau, Pauline Charousset, Julien Grenet, Georgia Thebault, Quelle démocratisation des grandes écoles depuis le milieu des années 2000 ? Institut des politiques publiques, Rapport n°30, janvier 2021.

3.3 Les passerelles proposées à l'entrée dans l'enseignement supérieur

Les choix effectués par les élèves ou leur famille en amont du baccalauréat pèsent fortement sur les possibilités de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Ainsi, en principe, la plupart des bacheliers des séries technologiques et professionnelles ont vocation à rejoindre des filières courtes professionnalisantes en IUT, STS et dans les formations sanitaires et sociales notamment. De même, le recrutement des bacheliers généraux dans les différents domaines de formation tient pour partie compte de la série de baccalauréat et des spécialités choisies en classe de seconde depuis la réforme du baccalauréat. En outre la plupart des formations sont sélectives dans un contexte de forte augmentation de la demande de poursuite d'études : les notes obtenues au lycée et aux épreuves du baccalauréat sont alors décisives. Ce déterminisme du passé scolaire est quelque peu atténué par la mise en place de dispositifs passerelles au profit des élèves qui auraient fait de mauvais choix dans leur parcours secondaire, ou dont les résultats seraient insuffisants pour intégrer la formation souhaitée.

Dans les lycées, ces passerelles prennent différentes formes et appellations :

- Des **classes de mise à niveau à l'entrée en BTS Management hôtellerie restauration** pour les bacheliers n'ayant pas les spécialités attendues : 253 places étaient proposées dans 9 lycées franciliens à la rentrée 2021, recueillant 2 700 candidatures ;
- Des **classes préparatoires aux études supérieures (CPES)** sont proposées pour préparer les concours d'entrée dans les écoles d'art plastique dans 3 lycées franciliens à Gagny, Fontenay-sous-Bois et Montgeron : 78 places étaient proposées sur Parcoursup à la rentrée 2021, qui ont recueilli pas moins de 1 233 candidatures. Une classe de mise à niveau Cinéma-audiovisuel est également proposée dans un lycée de Corbeil-Essonnes (24 places et 385 candidats) ;
- Depuis 2018, des **classes passerelles** sont proposées dans les lycées pour préparer l'entrée en BTS. Elles s'adressent en priorité aux bacheliers professionnels et technologiques qui n'ont eu aucune proposition d'admission via Parcoursup. Cette année de préparation est proposée dans le cadre de la CAES (commission d'accès à l'enseignement supérieur) des rectorats. À la rentrée 2021, 35 lycées franciliens proposaient plus de 800 places au total, en majorité dans l'académie de Créteil.

Plusieurs universités proposent également des formations préparatoires à l'entrée dans une licence scientifique. C'est notamment le cas de l'ancienne université d'Orsay avec la **Préparation aux cursus scientifiques d'Orsay** créée dès les années 1960 au profit de bacheliers non scientifiques. Le rythme soutenu de la formation permet de rattraper les enseignements non suivis au lycée : un programme de 660 heures d'enseignement est délivré en petits groupes (30 ou 60 étudiants) en physique-chimie et mathématiques. L'évaluation s'effectue intégralement en contrôle continu ; deux conseils de classe sont organisés dans l'année. La possibilité de choisir entre deux parcours au second semestre, assortie d'un choix d'options facilite l'adaptation des parcours à des poursuites d'études diversifiées : classes préparatoires scientifiques, études médicales, parcours disciplinaires de licence, etc. À la rentrée 2022, 439 candidatures ont été confirmées sur Parcoursup pour une capacité d'accueil de 120 places. Les candidatures étaient plus nombreuses avant la réforme du lycée, certains profils de sciences économiques et sociales ayant désormais plus de facilité à intégrer directement une filière scientifique. Beaucoup de candidatures émanent de candidats en réorientation. Les quelques désistements enregistrés en début d'année permettent aussi d'accueillir une poignée de candidats retardataires ou souhaitant se réorienter au sein de l'université. Le dispositif se présente comme une véritable seconde chance d'accéder à des études scientifiques pour des étudiants très motivés et de bon niveau. Du fait de son ancienneté, il bénéficie d'un solide réseau d' alumni qui peuvent venir en aide aux étudiants, et d'une reconnaissance au niveau local qui facilite la poursuite d'études choisies. Très soutenu par l'université, il mobilise un important contingent d'enseignants chercheurs investis dans le dispositif. Le taux de réussite au diplôme oscille entre 50 et 60 %.

Sur Parcoursup, une année de préparation aux études supérieures est également proposée par **l'Institut Catholique de Paris** aux bacheliers généraux souhaitant s'orienter vers les sciences humaines ou les études internationales. La capacité d'accueil totale est de 50 places. La loi Orientation et réussite des étudiants adoptée en 2018 encourage les universités à proposer aux candidats les moins préparés à la poursuite d'études en licence, une entrée conditionnée par un étalement de la première année sur deux ans ou un accompagnement pédagogique particulier : **les parcours « oui si »**.

En 2019, un peu plus de 3 100 candidats inscrits sur Parcoursup dans une université francilienne ont accepté de s'inscrire dans un parcours aménagé au sens de la loi Ore, et près de 3 000 se retrouvent inscrits dans ces parcours à la rentrée. Au total, 8 % des nouveaux bacheliers entrant en licence dans une université francilienne sont inscrits dans un parcours aménagé, proportion un peu inférieure à la moyenne française (9,3 %). Trois universités ne proposaient alors aucun parcours estampillé « loi Ore » : Panthéon Assas, Paris Descartes et Paris Diderot¹⁷. Le recrutement des étudiants s'effectue principalement via la plateforme d'affectation, sur la base des parcours et résultats scolaires antérieurs, et aussi en début d'année universitaire sur la base des résultats aux tests de positionnement proposés aux étudiants.

Les nouveaux bacheliers, acceptant une licence avec « oui si » sur Parcoursup, en licence aménagée à l'université en 2018 et 2019, par académies et universités

Académies et universités en 2018	Acceptation « oui si » dans Parcoursup		Aménagements loi ORE		Part des cursus aménagés parmi les nouveaux bacheliers de L1	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
CRÉTEIL	931	1092	916	981	8,5 %	9,7 %
Paris-Est Marne-la-Vallée	22	18	24	18	1,4 %	1,2 %
Sorbonne Paris Nord	235	205	225	201	9,2 %	8,8 %
Paris 8	198	396	176	340	6,8 %	12,7 %
Paris-Est Créteil	476	473	491	422	12,3 %	11,5 %
PARIS	73	164	66	251	0,8 %	2,4 %
Panthéon Sorbonne	14	45	19	157	0,4 %	3,2 %
Sorbonne Nouvelle		37		17		0,8 %
Sorbonne Université	59	82	47	77	1,3 %	2,1 %
VERSAILLES	2 223	1 864	2 044	1 749	18,7 %	14,0 %
Cy Cergy Paris Université	186	329	148	366	5,2 %	12,3 %
Évry Val d'Essonne		373		311		17,7 %
Paris Sud	283	150	254	139	14,8 %	8,2 %
Paris Nanterre	1 271	612	1 184	556	25,1 %	12,6 %
Versailles Saint Quentin	483	400	458	377	27,9 %	22,7 %
Ensemble Île-de-France	3 227	3 120	3 026	2 981	7 %	8 %
France entière	14 272	19 396	10 658	17 240	5,6 %	9,3 %

Source : MESRI-SIES, Parcoursup et SISE-Inscriptions 2018 et 2019, Note d'information n°21_03, avril 2021.

La façon dont les universités franciliennes, et au sein des universités, les formations se sont saisies de ces parcours « oui si » est très diverse. Plusieurs ne proposent ces parcours aménagés que pour une partie des formations. C'est le cas par exemple de l'université **Gustave Eiffel** (ex-université de Paris Est Marne-la-Vallée), dans laquelle deux parcours très différents ont été ouverts en licence Musique et métiers du son et en licence de Lettres. La première est en effet une formation sélective, avec des prérequis en termes de résultats scolaires, notamment dans les disciplines scientifiques, et de pratiques artistiques. Au total, 1000 candidatures sont enregistrées chaque année pour une capacité d'accueil de 70 places. Le dispositif « oui si » permet à cette formation de diversifier le profil des étudiants accueillis en proposant une année de remise à niveau à ceux dont l'un ou l'autre des prérequis semble plus fragile. Les étudiants s'engagent alors à suivre la première année de licence en deux ans, en suivant une première année préparatoire axée sur trois matières fondamentales. Une douzaine d'étudiants sont accueillis chaque année dans le dispositif, dont 8 à 10 poursuivent ensuite en licence, souvent avec succès.

17- Pour Paris Descartes et Paris Diderot, désormais fusionnées dans Sorbonne Paris Cité, le dispositif des « oui si » consiste en l'extension du diplôme PaRéO à l'ensemble des formations de l'université (cf. chapitre suivant).

La licence de Lettres de l'université Gustave Eiffel, au contraire, est une licence non sélective qui n'est pas très attractive : tous les candidats qui maintiennent leur candidature sont finalement admis, y compris ceux pour lesquels l'inscription en Lettres représente une inscription de sécurité au cas où leurs autres candidatures seraient refusées. Quelques étudiants sont aussi inscrits en fin de procédure d'affectation à la demande de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de l'académie, destinée à apporter des solutions aux candidats qui n'ont reçu aucune proposition d'admission. Un tiers des étudiants finalement inscrits sont des bacheliers technologiques ou professionnels. Avant même la loi Ore, les responsables de la formation avaient mis en place un premier semestre aménagé pour les étudiants les plus en difficultés, en les regroupant dans un groupe spécifique de travaux dirigés. Depuis la mise en place du dispositif « Oui si » en 2019, ils bénéficient également au cours de ce semestre d'un enseignement renforcé d'expression écrite et orale, et de plusieurs rendez-vous individuels avec un enseignant référent. L'importance des cours magistraux a été réduite au profit d'enseignements en petits groupes. Le service d'orientation et d'insertion intervient pour proposer une réorientation aux étudiants qui le souhaitent. Sur 30 à 35 étudiants inscrits dans le dispositif, 25 sont présents à la rentrée et entre 15 et 20 persévèrent durant toute l'année ; mais 5 seulement valident finalement une licence de Lettres.

La faculté des sciences de Sorbonne Université propose depuis 2018 une année de consolidation pour entrer en licence scientifique. Auparavant, une année renforcée était organisée pour les bacheliers technologiques et professionnels et les bacheliers généraux en difficultés, avec des résultats peu satisfaisants en matière de réussite. Cette nouvelle « année zéro » s'adresse en priorité à des bacheliers généraux n'ayant pas suivi plus d'une spécialité scientifique au lycée, et dont les dossiers attestent la motivation. Elle concerne les quatre portails disciplinaires offerts par l'université à l'entrée en licence scientifique. Sur les 800 candidats enregistrés sur Parcoursup, la moitié reçoivent une proposition d'année préparatoire ; parmi eux, 15 % acceptent la proposition. Le nombre d'inscriptions oscille ainsi entre 50 et 80 étudiants chaque année. Ils sont répartis en petits groupes de 16 à 20 étudiants très encadrés et bénéficient d'une remise à niveau obligatoire en Mathématiques et Physique Chimie. À la différence de la préparation aux cursus scientifiques d'Orsay, cette année préparatoire ouvre de droit l'accès à la première année de licence, quels que soient l'investissement et les résultats obtenus. Cependant, environ la moitié des étudiants se réorientent en fin d'année ou après la première année de licence. Le taux de réussite de ceux qui poursuivent en licence 1 scientifique à Sorbonne Université s'établit à 30 %. Un étalement de la première année de licence est aussi proposé aux étudiants les plus fragiles dans plusieurs autres universités franciliennes : Sorbonne Paris Nord pour la plupart des licences scientifiques et celle d'Économie-gestion, Paris 8 en licence de Musicologie et de Sciences du langage, Paris-Est Créteil en Sciences économiques et gestion et Sciences de la vie et de la terre, CY Cergy Paris Université en Physique Chimie, Sciences de la terre et Biologie.

À l'université d'Évry Val d'Essonne, le dispositif « Oui si » propose aux 300 étudiants inscrits deux modules d'accompagnement durant le premier semestre : un module de renforcement disciplinaire, organisé à l'initiative de chaque filière, et un module transversal mis en œuvre par « l'Émulateur ». À l'issue des tests de positionnement de début d'année, les étudiants sont invités à formuler deux vœux parmi sept modules proposés : apprendre à apprendre, mémorisation, sophrologie, intelligences émotionnelles, orthographe, prendre la parole, accompagnement pour la dyslexie. Les modules transversaux sont organisés sous la forme d'ateliers par des intervenants professionnels. Les autres dispositifs « oui si » consistent en un renforcement des enseignements en groupes de petite taille pour les étudiants ciblés durant la première année de licence. Quelques formations appliquent les deux modalités de renforcement et/ou étalement à l'entrée en première année de licence : la licence de Psychologie de Sorbonne Paris Nord, les licences de Lettres, Langues et Sciences humaines de Paris-Est Créteil, et les licences de Paris Saclay. En fin de premier semestre, les étudiants ayant obtenu de mauvais résultats malgré un enseignement renforcé sont orientés vers une année préparatoire avant de réintégrer le second semestre de licence 1. Le bilan académique Parcoursup de l'année 2021 estime au total à plus de 3 400 le nombre de candidats franciliens inscrits en « classe de mise à niveau » en 2020/2021¹⁸.

18- Il s'agit des candidats ayant obtenu leur baccalauréat en Île-de-France.

Les parcours des étudiants suivant un aménagement loi ORE en France

La dernière publication du ministère consacrée aux parcours aménagés « oui si » comptabilise à l'échelle nationale 25 600 étudiants inscrits dans un parcours aménagé en 2019 dans l'une des 62 universités proposant ces parcours. Ils représentaient au total 9 % des nouveaux bacheliers inscrits en première année de licence, mais un quart des bacheliers technologiques et professionnels. Leurs performances scolaires passées sont plus faibles que la moyenne des nouveaux inscrits : un tiers ont connu un retard scolaire (18 % en moyenne), et les trois quarts n'ont pas obtenu de mention au baccalauréat (50 % en moyenne).

Les parcours « oui si » sont surreprésentés dans les disciplines scientifiques et en Staps. La majorité des étudiants (70 %) bénéficient d'enseignements complémentaires de consolidation des acquis ; 30 % effectuent leur première année de licence en 2 ans. Trois étudiants sur dix inscrits en parcours renforcé en licence 1 en 2018 sont passés en licence 2, pour une moyenne de 42 %. Tous aménagements confondus, 30 % ne sont pas réinscrits à l'université en 2019.

Source : MESRI-SIES, Parcoursup et SISE-Inscriptions 2018 et 2019, Note d'information n°21,03, avril 2021.

3.4 La formation à distance encadrée en campus connecté

La formation à distance constitue une alternative possible pour des bacheliers éloignés géographiquement des établissements d'enseignement, ou des jeunes qui n'ont pas obtenu d'affectation dans la formation souhaitée. Depuis quelques années, un réseau de tiers lieux d'enseignement supérieur s'est développé dans la région pour encourager la poursuite d'études de ces bacheliers. Ces tiers lieux permettent de poursuivre une formation à distance tout en bénéficiant à proximité de leur domicile d'un lieu convivial dédié aux études, équipé et connecté, et d'un accompagnement personnalisé.

La première « Digitale académie » ouverte à Montereau-Fault-Yonne en 2017, est née du constat du très faible taux de poursuite d'études des bacheliers de la commune (48 %). Le principal frein alors identifié est financier : les bourses ne suffisent pas à financer le coût des études lorsqu'elles impliquent de quitter le domicile familial. Un frein culturel intervient également dans les familles dont les parents n'ont pas poursuivi d'études. En 2020, un appel à projet lancé dans le cadre de l'action « Territoire d'innovation Pédagogique » du PIA 3 (Programme d'Investissement d'Avenir 3) a permis l'essaimage du dispositif dans toute la France. Depuis 2019, la Région Île-de-France apporte aussi une contribution financière à leur développement sur son territoire.

On dénombre en 2022 sept tiers lieux d'enseignement supérieur en Ile de France dont six sont labellisés Campus connectés par l'État. Cinq d'entre eux sont gérés par l'association « Hub de la réussite » sous l'appellation de « Smart université ». Les deux premiers ont été inaugurés à Chanteloup-les-Vignes et Garges-Lès-Gonesse à la rentrée 2019, suivis par Meaux à la rentrée 2020 puis Taverny et Gagny à la rentrée 2021 et Nemours en 2022. Chaque campus est partenaire d'une université de proximité : Gustave Eiffel, CY Cergy Paris Université, Paris Est Créteil et Sorbonne Paris Nord pour le DAEU Sonate. Un partenariat devrait être bientôt déployé avec l'université de Versailles Saint-Quentin.

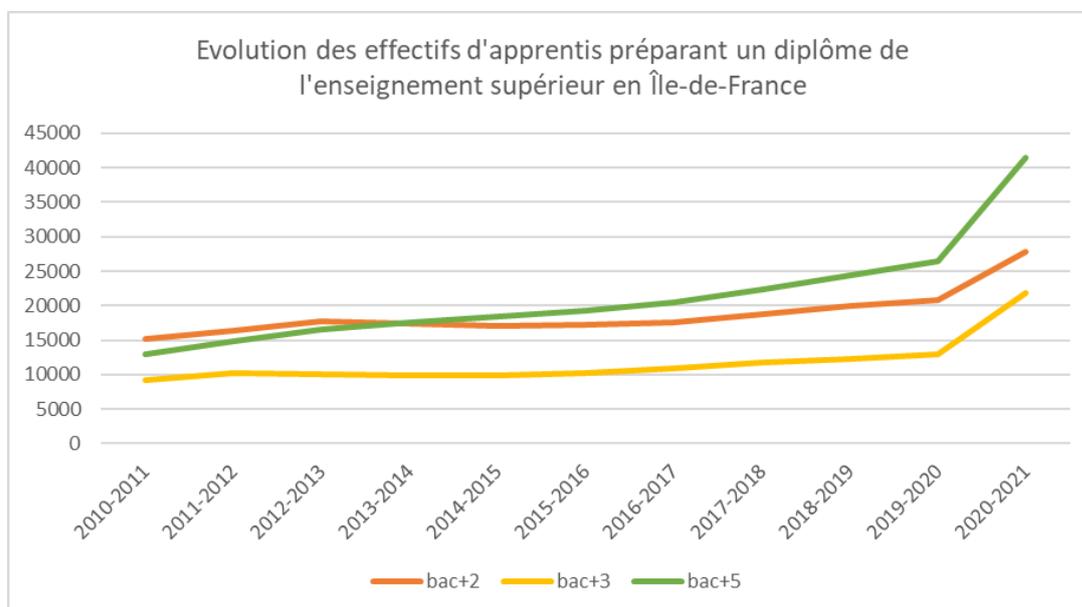
Les données concernant les smart universités du Hub de la réussite montrent une progression du nombre d'étudiants accueillis qui atteignait 162 en 2021-2022 en Île-de-France¹⁹. Parmi eux, 57 % préparaient une année de BTS à distance avec le CNED, en bénéficiant d'un tarif réduit, et 9 % un diplôme universitaire. L'offre de formation à distance émanant des universités franciliennes demeure en effet assez mal référencée. Les autres préparaient un DAEU ou un titre professionnel de niveau post-baccalauréat. La plupart sont encouragés, lorsque c'est possible, à poursuivre l'année de formation suivante au sein d'un établissement. Une partie importante des étudiants recrutés sont en réorientation ou en reprise d'études : peu de nouveaux bacheliers s'orientent d'emblée vers un enseignement entièrement à distance, qui les prive de l'expérience de la vie de campus.

19- Source : Rapports d'activité 2019 à 2021 du Hub de la réussite.

Si le dispositif semble bien fonctionner en termes de réussite des étudiants accueillis, son modèle économique reste fragile, car il repose beaucoup sur la contribution des communes. La Cour des comptes a récemment recommandé un bilan de l'expérimentation prenant en compte le devenir des étudiants et l'équilibre financier des dispositifs. Dans son nouveau Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation adopté pour la période 2023-2028, la Région prévoit de soutenir les collectivités souhaitant s'engager dans la création de lieux d'enseignement hybride entre distanciel et présentiel, en partenariat avec des universités.

3.5 L'apprentissage, un levier pour financer la poursuite d'études

Autre alternative, la formation par l'apprentissage constitue un levier pour la poursuite d'études supérieures dans la mesure où les apprentis perçoivent une rémunération de leur employeur, qui prend également à sa charge les frais d'inscription en formation. Si l'apprentissage s'est beaucoup développé dans l'enseignement supérieur depuis 1995, en particulier en Île-de-France, sa croissance s'est considérablement accélérée depuis la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.



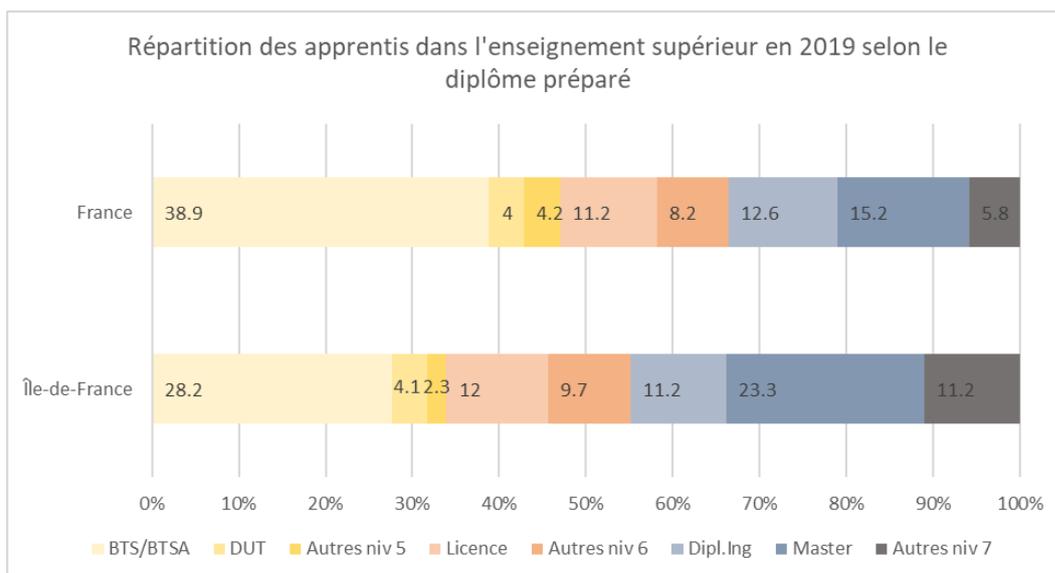
Sources : RERS, éditions 2012 à 2022 – MENJUS-MESRI-DEPP, Système d'information de la formation des apprentis. Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

En 2021, plus de 91 100 apprentis poursuivent des études dans l'enseignement supérieur en Île-de-France, soit 31 000 de plus qu'en 2019. Parmi eux, 30 % préparent un diplôme de niveau bac+2, 24 % un diplôme de niveau licence et 46 % un diplôme de niveau master.

En 10 ans, le nombre d'apprentis dans l'enseignement supérieur a augmenté de 75 % et a plus que doublé au niveau master en Île-de-France²⁰. L'enseignement supérieur accueille 72 % de l'ensemble des apprentis, proportion très supérieure à la moyenne nationale (51,5 %). Dans l'académie de Paris, les étudiants représentent 80 % de l'ensemble des apprentis, 70 % dans l'académie de Versailles et 61 % dans celle de Créteil²¹.

20- Source : MESRI-SIES, RERS 2022.

21- Source : MESRI-DGESIP-DGRI, Strater Île-de-France 2022.



Source : MESRI-DGESIP-DGRI Strater 2022 – MENJS-MESRI-DEPP, Système d'information de la formation des apprentis.

L'Île-de-France se distingue des autres régions françaises par une très forte proportion d'apprentis préparant un diplôme de master ou un autre diplôme de niveau 7, hors diplôme d'ingénieur. Deux universités franciliennes, Gustave Eiffel et CY Cergy Paris Université, ont fait de l'apprentissage un axe fort de leur politique de formation dans le triple objectif de s'adapter au profil de leurs étudiants, de faciliter leur insertion professionnelle et de répondre aux besoins des acteurs économiques du territoire.

Si la réforme de la formation professionnelle a facilité l'ouverture de nombreuses nouvelles formations en apprentissage, elle contribue aussi à orienter l'offre davantage sur la satisfaction de la demande des jeunes que sur celle des entreprises, en fragilisant des formations moins attractives pourtant nécessaires. Le développement de l'apprentissage concerne en effet principalement des formations tertiaires et supérieures²².

4. Les aides à la réussite dans les universités

En cherchant à mesurer les impacts de la loi « Orientation et réussite des étudiants », l'IGÉSR a relevé la difficulté pour les universités d'observer finement la réussite de leurs étudiants, faute d'outils statistiques permettant le suivi de parcours sur plusieurs années²³. Les données publiées par le ministère fournissent des éléments de cadrage sur le plan de la réussite académique, en prenant en compte les caractéristiques scolaires des étudiants, qui sont déterminantes. Cependant, les trajectoires étudiantes apparaissent de moins en moins linéaires, avec l'essor non seulement des reprises d'études, mais aussi des réorientations qui semblent depuis quelques années davantage accompagnées dans les universités. Des dispositifs de soutien à la réussite étudiante sont proposés à l'entrée à l'université, à l'initiative des équipes pédagogiques ou de manière plus coordonnée dans le cadre des programmes « nouveaux cursus à l'université ».

22- Cour des Comptes, La formation en alternance : une voie en plein essor, un financement à définir, Rapport public thématique, juin 2022.

23- Pascal AIMÉ, Philippe BÉZAGU, Mélanie CAILLOT, Mesure de la réussite étudiante au regard de la mise en oeuvre de la loi ORE. Année 2018-2019, IGÉSR février 2020.

4.1 La réussite au diplôme : données de cadrage

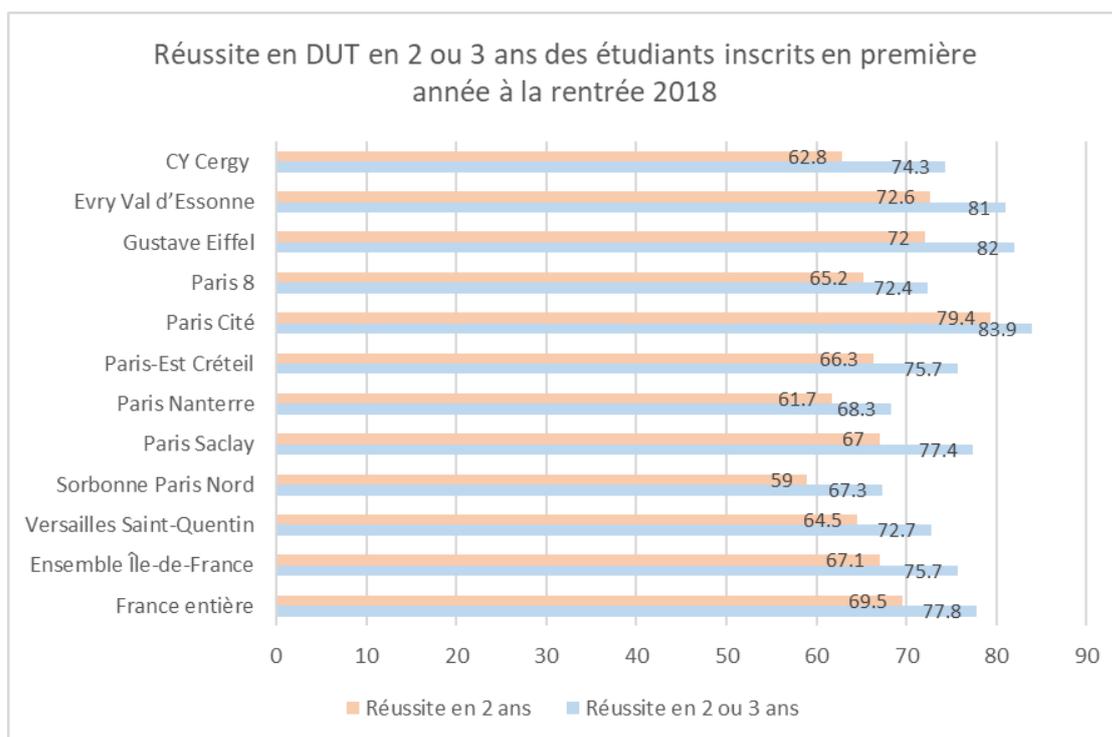
L'État publie chaque année les taux de réussite des étudiants dans les filières dont il a la responsabilité en STS, IUT et dans les universités. Le taux de réussite en deux ou trois ans des étudiants inscrits en première année de **STS** à la rentrée 2018 est inférieur à la moyenne nationale dans les trois académies d'Île-de-France, qu'il s'agisse des nouveaux bacheliers ou des autres étudiants, en réorientation ou reprise d'études. Les nouveaux bacheliers réussissent un peu moins bien que les autres étudiants (respectivement 67 et 75 %).

Réussite en STS en 2 ou 3 ans des étudiants inscrits en première année à la rentrée 2018

	Créteil	Paris	Versailles	France
Nouveaux bacheliers	59,6	67,2	60,8	67,0
Autres origines	68,1	76,9	70,5	74,9
Ensemble	60,6	72,5	61,8	68,1

Champ : Etudiants sous statut scolaire, public et privé sous contrat, France métropolitaine + DROM,
Source : MESR-SIES / Systèmes d'information Scolarité et OCEAN du MENJ ; Note flash du SIES n°18, juin 2022.

En DUT, le taux de réussite en deux ou trois ans des étudiants inscrits en première année à la rentrée 2018 dans une université francilienne est plus élevé que celui observé en STS. Mais il apparaît aussi un peu inférieur à la moyenne nationale : 75,7 % en moyenne régionale contre 77,8 %.



Source : MESRI-SIES, système d'information SISE ; Note Flash du SIES n°31, novembre 2022.

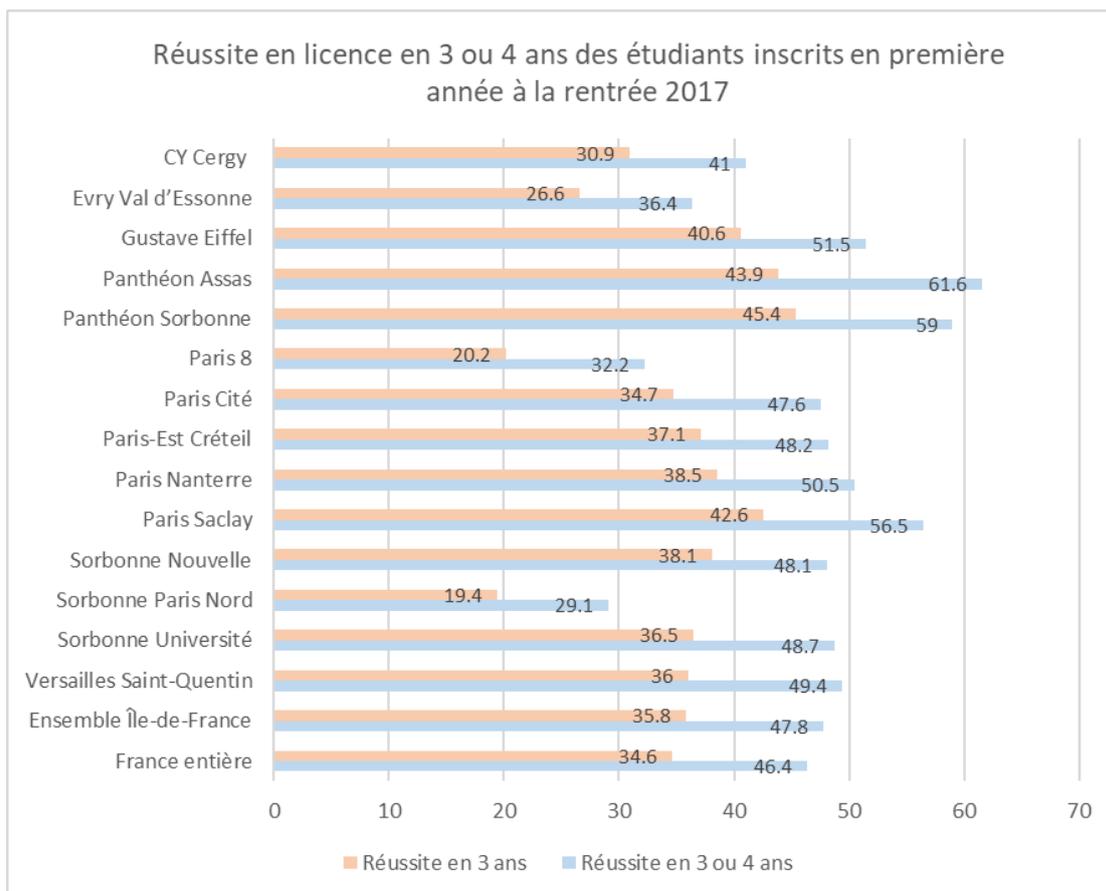
En licence, le taux de réussite en trois ou quatre ans des nouveaux bacheliers inscrits en 2017 est calculé pour les seuls étudiants qui n'ont pas changé de discipline depuis leur première inscription. Il s'établit en moyenne à 47,8 % dans les universités franciliennes, un point au-dessus de la moyenne nationale. Il est aussi en hausse par rapport aux nouveaux bacheliers inscrits en 2016. Les écarts entre universités sont importants, de 21,9 % à Sorbonne Paris Nord à 61,6 % à Panthéon Assas. Ces écarts peuvent être en partie liés au profil disciplinaire des universités, les étudiants inscrits en droit sciences politiques et en économie AES connaissant une meilleure réussite (55 %) par exemple qu'en sciences-santé ou en Staps (45 % et 43 %) à l'échelle nationale. Ils peuvent aussi être liés, au moins en partie, aux politiques menées par les établissements en matière d'étalement du diplôme²⁴.

24- Le nombre d'inscriptions est en effet limité par les universités (par exemple quatre ou cinq ans d'études au plus pour la licence, ou bien un seul redoublement par année d'étude).

Les caractéristiques sociales et scolaires des étudiants pèsent également fortement sur les taux de réussite observés.

Selon l'IGÉSR²⁵, le rythme de progression des étudiants mesurés par les crédits ECTS acquis est le plus élevé pour les entrants nouveaux bacheliers ou en réorientation. Celui des redoublants et des étudiants en reprise d'études est plus lent.

Pour les étudiants engagés en 2019 dans une **licence professionnelle**, soit 9 600 étudiants primo-inscrits dans les universités d'Île-de-France, le taux de réussite en un an s'établit en moyenne à un niveau élevé : 85 %, un peu inférieur à la moyenne nationale (89 %).



Source : MESRI-SIES, système d'information SISE ; Note flash du SIES n°30, novembre 2022.

Champ : Nouveaux bacheliers inscrits en licence en 2017 qui n'ont pas changé de discipline entre la L1 et la L3.

25- Pascal AIMÉ, Philippe BÉZAGU, Mélanie CAILLOT, Mesure de la réussite étudiante en licence au regard de la mise en œuvre de la loi ORE. Une approche par les crédits ECTS. Volet 2 – Rapport à madame la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation n°2021-078, avril 2021.

4.2 Des facteurs de réussite surtout liés au profil scolaire des inscrits

Les écarts de réussite entre disciplines et entre établissements proviennent des caractéristiques sociales et scolaires des étudiants entrant en formation, qui varient sensiblement selon les filières et selon les établissements. Des données l'attestent à l'échelle nationale pour ceux qui débutent un parcours dans l'enseignement supérieur.

Taux de réussite des étudiants dans les différentes filières de l'enseignement supérieur selon leurs caractéristiques scolaires et sociales en France

	Type de baccalauréat	Réussite en STS en 2 ou 3 ans (1)	Réussite au DUT en deux ou trois ans (2)	Réussite à la licence en trois ou quatre ans (3)
Série de baccalauréat	Général	82,9 %	86,1 %	54,7 %
	Technologique	72,7 %	62,9 %	16,9 %
	Professionnel	53,4 %	57,1 %	6,1 %
Mention obtenue	Très bien	85,7 %	90,9 %	79,1 %
	Bien	79,7 %	86,7 %	71,7 %
	Assez bien	70,7 %	78,9 %	55,7 %
	Passable 1er	61,0 %	70,5 %	34,7 %
	Passable 2è	56,6 %	62,2 %	20,9 %
Sexe	Homme	65,0 %	75,5 %	38,8 %
	Femme	71,4 %	81,6 %	51,6 %
PCS du parent référent	Très favorisée	75,0 %	81,7 %	54,5 %
	Favorisée	72,3 %	79,9 %	49,5 %
	Assez défavorisée	69,4 %	76,4 %	45,8 %
	Défavorisée	63,6 %	73,3 %	38,5 %
Ensemble		68,1 %	77,9 %	46,4 %

Sources : Notes Flash du SIES n°18, 30 et 31, 2022.

(1) Étudiants inscrits en première année à la rentrée 2018 (y compris redoublants).

(2) Bacheliers 2018 inscrits en première année à la rentrée 2018.

(3) Bacheliers 2017 inscrits en L1 à la rentrée 2017.

Le niveau des acquis des élèves pèse fortement sur la réussite dans les différentes filières renseignées : plus de 30 points séparent les taux de réussite des bacheliers généraux de ceux des bacheliers professionnels en STS et IUT, presque 50 points en licence. Les écarts sont également très marqués si l'on considère la mention obtenue au baccalauréat. L'origine sociale du parent référent semble moins déterminante : l'écart entre étudiants très favorisés et défavorisés atteint 16 points en licence ; il s'élève à 8 points seulement en IUT et en STS.

Or le profil scolaire des candidats varie selon les filières de formation. En Île-de-France, 16 % des admis bacheliers de l'année en 2021 ont obtenu leur baccalauréat avec une mention très bien. Ces très bons bacheliers sont beaucoup plus représentés dans les classes préparatoires aux grandes écoles (51 %) et en année préparatoire aux études de santé (37 %) que dans les autres filières de l'enseignement supérieur.

Profil scolaire des étudiants admis sur Parcoursup en 2021 en Île-de-France selon la filière de formation

	Nombre d'admis	Part des admis néo-bacheliers en %	Dont avec mention en %	Dont avec mention très bien en %
BTS	20 797	76,8 %	63,7 %	3,1 %
BUT	8 509	83,8 %	82,0 %	4,4 %
CPGE	12 720	95,4 %	97,9 %	50,9 %
Commerce	5 252	88,7 %	75,7 %	6,3 %
Ingénieur	5 000	96,5 %	89,3 %	11,4 %
EFTS	1 506	46,1 %	71,3 %	5,3 %
IFSI	5 359	46,5 %	80,1 %	5,7 %
Licence	59 251	68,1 %	73,5 %	10,8 %
Licence LAS	3 256	78,1 %	82,5 %	7,8 %
PASS	4 417	92,5 %	98,6 %	37,3 %
Autres formations	10 541	67,2 %	75,7 %	24,8 %
Total	136 982	75 %	77,9 %	15,6 %

Source : Parcoursup 2021 - <https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>, traitement L'Institut Paris Region

Au sein des universités, le profil des étudiants admis en formation varie beaucoup en fonction de leur territoire de recrutement. Dans les disciplines du droit et de l'économie gestion par exemple, la part des admis titulaires d'une mention très bien au baccalauréat varie de 1 % à l'université d'Évry à 25 % à Panthéon Sorbonne et 33 % à Panthéon Assas. Dans celles des sciences, technologie et santé, elle varie de 1 % à CY Paris Cergy Université à 21 % à Sorbonne Université.

Afin de tenir compte de l'hétérogénéité des publics inscrits en formation, les services statistiques du ministère de l'enseignement supérieur calculent, pour chaque établissement, des taux de réussite attendus au regard des caractéristiques des étudiants en formation. Ce taux simulé correspond à la réussite qu'on pourrait observer dans chaque établissement si sa population avait les mêmes caractéristiques que la population étudiante au niveau national, en termes de sexe, d'âge au baccalauréat, de série du baccalauréat, de mention obtenue et d'origine sociale. Il varie de 32 % à l'université Sorbonne Paris Nord à 62 % à Panthéon Assas.

Profil scolaire des étudiants admis et inscrits en L1 à l'université en 2021

Université	Admis néo-bacheliers en %	Dont avec mention en %	Dont avec mention très bien en %	Part des inscrits bacheliers techno.	Part des inscrits bacheliers prof.	Part des inscrits en retard	Réussite en 3 ou 4 ans (taux simulé)
CYU	75,5 %	55,8 %	3,3 %	16,2 %	4,8 %	23,0 %	41,7 %
Sorbonne Université	69,3 %	84,2 %	21,6 %	9,0 %	4,9 %	21,8 %	49,2 %
Evry Val d'Essonne	66,1 %	45,8 %	1,9 %	20,7 %	4,7 %	23,0 %	29,3 %
Gustave Eiffel	73,2 %	64,8 %	3,9 %	17,5 %	1,1 %	18,4 %	43,4 %
Paris Cité	76,3 %	89,6 %	20,6 %	9,3 %	2,7 %	15,6 %	45,3 %
Panthéon Sorbonne	68,8 %	84,1 %	22,6 %	5,2 %	2,4 %	17,7 %	54,9 %
Paris Nanterre	77,0 %	70,3 %	7,8 %	16,2 %	2,7 %	20,6 %	43,4 %
Sorbonne Paris Nord	68,7 %	66,4 %	4,3 %	22,6 %	4,7 %	26,8 %	26,7 %
Panthéon Assas	93,2 %	88,7 %	25,4 %	2,9 %	1,1 %	16,6 %	58,9 %
Sorbonne Nouvelle	62,2 %	79,0 %	13,2 %	10,3 %	7,5 %	20,4 %	46,2 %
Paris 8	60,8 %	54,7 %	2,2 %	19,6 %	19,6 %	35,3 %	29,4 %
Paris Saclay	63,1 %	77,5 %	6,9 %	12,2 %	5,1 %	22,0 %	44,9 %
Paris-Est Créteil	86,0 %	90,4 %	17,0 %	19,0 %	2,7 %	17,0 %	48,5 %
Versailles St-Quentin	75,9 %	69,4 %	4,6 %	18,6 %	3,7 %	20,8 %	40,8 %
Ensemble Île-de-France	71,1 %	76,5 %	13,1 %	14,0 %	4,5 %	21,6 %	-

Source : Parcoursup 2021, vœux de poursuite d'études et de réorientation dans l'enseignement supérieur et réponses des établissements ; Effectifs d'étudiants inscrits dans les établissements publics sous tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur ; <https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>, traitement Institut Paris Region

Note Flash du SIES n°30, novembre 2022.

Plusieurs autres facteurs moins facilement objectivables interviennent sur la réussite, dans une moindre mesure. Une récente revue de littérature scientifique fait ainsi ressortir l'impact des compétences dites transversales (initiative, persévérance, sentiment d'efficacité, etc.) et de la motivation sur les résultats des étudiants. D'autres travaux montrent que l'intégration sociale étudiante semble améliorer l'investissement des étudiants dans leurs études, en termes d'assiduité, de temps de travail personnel ou de pratiques studieuses. Le fait d'exercer une activité rémunérée en cours d'études et sans rapport avec les études peut peser sur la réussite au-delà d'un certain seuil d'activité ; dans d'autres cas il peut être au contraire valorisé à travers l'acquisition de compétences et d'un réseau professionnel. Enfin, les pratiques pédagogiques des enseignants pourraient également influencer sur la persévérance des étudiants, même si les recherches restent encore limitées dans ce domaine²⁶.

4.3 Des parcours non linéaires : des réorientations de plus en plus fréquentes

Un an après leur première inscription dans l'enseignement supérieur ou même durant l'année, de nombreux étudiants changent d'orientation. Un récent rapport de l'IGÉSR fait état d'une augmentation continue du nombre de réorientations en début de parcours en France sur la base de plusieurs sources statistiques²⁷.

Ainsi en 2021, la plateforme Parcoursup a enregistré en France plus de 177 000 candidats en réorientation, représentant 20 % de l'ensemble des candidats. Parmi eux, plus de 96 000 ont accepté une proposition d'inscription dans une formation.

26- Julien Berthaud, Carine Erard, Jean-François Giret, Christine Guégnard, Sophie Morlaix, Cathy Perret, Regards croisés sur les conditions de réussite dans l'enseignement supérieur français, Iredu, juillet 2019.

27- Bertrand MINAULT, Maryelle GIRARDEY-MAILLARD, Bruno JEAUFFROY, Aziz JELLAB, Sophie BERGERAT, La réorientation dans l'enseignement supérieur, IGÉSR, juin 2020.

La réorientation en Île-de-France en 2021

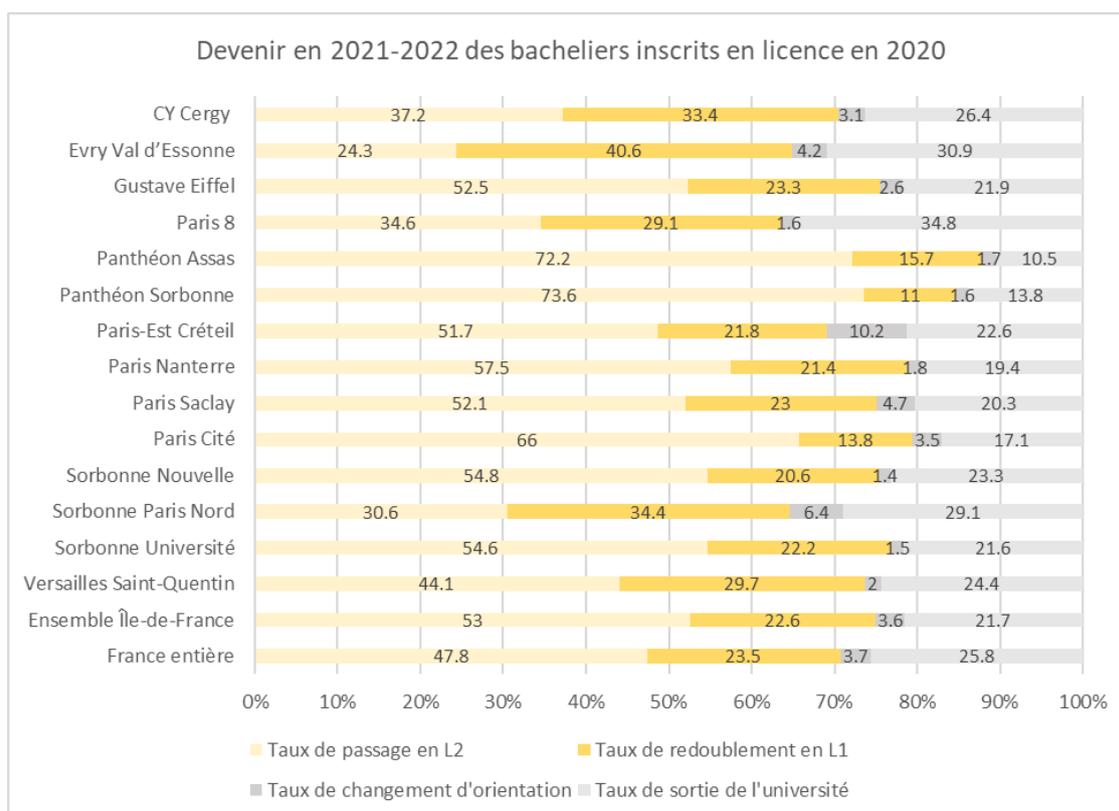
Candidats en réorientation	Candidats franciliens (1)	Tous candidats postulant dans une formation en Île-de-France	
		Total	Dont candidats franciliens
Candidats inscrits en PP et/ou en PC	35 572	63 878	33 855
Candidats ayant accepté une proposition	16 823	19 487	14 226

Source : MESR-SIES, Bilan académique Parcoursup 2021.

(1) Candidats inscrits, ayant confirmé au moins un vœu en Phase Principale (PP) et/ou en Phase Complémentaire (PC) sur la plateforme Parcoursup 2021 (hors formations en apprentissage) et ayant obtenu leur baccalauréat au sein de la région de Ile-de-France.

Cette même année, les 35 600 candidats franciliens en réorientation²⁸ représentaient 19,7 % de l'ensemble des candidats franciliens (et 13,8 % des admis). Leur nombre a augmenté de 13 % en deux ans. Parmi eux, 77 % ont reçu une proposition et 47 % l'ont acceptée. Au total, près de 64 000 candidats en réorientation ont postulé dans une formation proposée dans la Région, dont 34 000 sont originaires de la région. Parmi les Franciliens candidats à une réorientation qui ont accepté une proposition, 15 % sont affectés dans une formation dispensée dans une autre région²⁹.

Pour les nouveaux bacheliers inscrits en première année de licence, une faible partie de ces réorientations s'effectue dans le même établissement : 4 % seulement en moyenne dans les universités franciliennes, un taux équivalent à la moyenne nationale. Dans la plupart des cas, elles se traduisent par une sortie de l'université qui concerne en moyenne 22 % des inscrits dans les universités d'Île-de-France (26 % en moyenne dans les universités françaises). Ces sorties sont plus fréquentes dans les universités accueillant un public moins favorisé comme Paris 8 (35 %), Évry et Sorbonne Paris Nord.



Source : MESRI-SIES, Système d'information SISE ; Note flash du SIES n°30, novembre 2022.

Champ : nouveaux bacheliers inscrits en première année de licence à la rentrée 2020.

28- Sont considérés en réorientation les candidats inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur (hors mise à niveau) et souhaitant se réorienter dans une autre formation présente sur Parcoursup en 2021.

29- Source : MESRI-SIES, Bilan académique Parcoursup Île-de-France, 2021.

Sous l'effet des fortes perturbations générées par la crise sanitaire, le taux de passage en deuxième année des nouveaux bacheliers inscrits en licence à la rentrée 2020 a fortement chuté par comparaison à la cohorte 2019 : - 6 points dans les universités d'Île-de-France comme dans les autres régions. Le taux de redoublement a augmenté de 4 points et celui des sorties de 2 points. Les universités les plus touchées par la baisse des taux de réussite sont celles d'Évry Val d'Essonne (- 20 points), Versailles Saint-Quentin et Paris-Saclay (- 15 points).

Le rapport de l'IGÉSR identifie trois types de réorientation :

- la réorientation « stratégique » lorsque le projet était déjà présent sans avoir pu aboutir lors de la première inscription, imposant une année transitoire à l'étudiant ;
- la réorientation « d'adaptation » ou « démarche de reconversion » lorsque le projet initial évolue en fonction de l'expérience acquise en formation ;
- enfin, la réorientation « de rebond » lorsque l'étudiant est confronté à un écart trop important entre ses compétences et acquis et les exigences de la formation.

Les auteurs déplorent l'absence fréquente de reconnaissance des crédits ECTS déjà acquis par les étudiants en réorientation au sein de leur nouvelle formation. Ils proposent que ces acquis soient intégrés à la plateforme Parcoursup et aux systèmes d'information des universités afin de faciliter la dématérialisation du suivi des étudiants en cas de changement d'établissement notamment. Plus généralement, ils recommandent l'adoption d'indicateurs à même de mieux rendre compte des parcours de réussite des étudiants à l'université, souvent moins linéaires que dans l'enseignement secondaire.

Les universités apparaissent néanmoins de plus en plus mobilisées pour accompagner les démarches de réorientation de leurs inscrits.

Parcours dans l'enseignement supérieur en France

À la rentrée 2020, les trois quarts des bacheliers 2014 qui ont poursuivi leurs études directement après le baccalauréat ne sont plus étudiants. Cette proportion, de 69 % pour les bacheliers qui s'étaient inscrits en licence à la rentrée 2014, s'élève à 82 % pour ceux qui étaient inscrits en DUT et 91 % pour ceux inscrits en STS. Elle traduit une ambition plus marquée des bacheliers 2014 d'atteindre un diplôme de niveau master : ainsi, 29 % suivent une septième année d'études contre 20 % des bacheliers 2008.

Qu'ils soient encore en études ou non à la rentrée 2020, huit bacheliers 2014 sur dix inscrits dans l'enseignement supérieur directement après leur baccalauréat ont obtenu au moins un diplôme de l'enseignement supérieur. Le plus haut diplôme obtenu est de niveau bac + 5 pour 22 % de ceux qui poursuivent encore des études et pour 29 % de ceux qui sont sortis de l'enseignement supérieur.

Si 72 % des inscrits en licence après leur baccalauréat ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, ils sont 78 % dans ce cas parmi les inscrits en STS et 93 % parmi les inscrits en DUT. Les diplômés inscrits en DUT après leur baccalauréat sont ceux qui détiennent le plus souvent un diplôme de niveau bac + 5.

Parmi les étudiants entrés dans l'enseignement supérieur en 2014 et sortis en 2020, 20 % sont sortis sans diplôme. Ce taux varie sensiblement selon le genre (16 % seulement des étudiantes mais 24 % des étudiants) et le baccalauréat d'origine (11 % des bacheliers généraux, contre 26 % des bacheliers technologiques et 46 % des bacheliers professionnels).

Sources : Notes d'information du SIES n°22.02, janvier 2022, et n°22.09, novembre 2022.

4.4 Les dispositifs d'aide à l'orientation dans les universités

Afin de faciliter le changement d'orientation des étudiants qui le souhaitent, un **référencement des réorientations possibles après un premier semestre dans l'enseignement supérieur** est réalisé au niveau de la région académique. Cette publication détaille dans chaque établissement les conditions à remplir, pièces à fournir et délais à respecter³⁰. Elle fait l'objet depuis quelques années d'un webinaire proposé aux étudiants à l'échelle régionale.

En 2022, toutes les universités franciliennes proposent une réorientation en semestre 2 dans la plupart de leurs formations, à l'exception de celles en très forte tension. La majorité de ces réorientations sont ouvertes aux étudiants de l'université et des autres universités ou filières de l'enseignement supérieur. Seules les formations de l'université Panthéon Assas et quelques autres ne sont ouvertes qu'aux étudiants déjà inscrits dans la même université. Le calendrier des inscriptions débute généralement en novembre pour une rentrée en janvier de l'année suivante. Les candidats doivent présenter une lettre de motivation et leurs résultats au baccalauréat, parfois aussi leurs notes de première et terminale et les résultats obtenus au cours du premier semestre le cas échéant. Quelques formations précisent la filière de baccalauréat attendue. L'université Paris-Est Créteil ne reçoit que les candidatures émanant des bacheliers de l'année, sauf en Sciences et technologie et en Staps. À ces formations s'ajoutent d'autres propositions émanant de deux IUT, de Paris-Dauphine, et de quelques lycées, CFA et écoles d'ingénieurs.

Plusieurs universités ont aussi ouvert des **formations d'accompagnement à l'orientation**. Elles sont destinées aux candidats dont le projet d'études n'est pas encore mûr, ou qui sont en difficulté dans leur formation actuelle, qu'ils n'ont parfois pas choisie, ou encore qui souhaitent se réorienter. Elles conjuguent l'accompagnement à l'orientation avec une remise à niveau des compétences fondamentales et un entraînement aux méthodologies universitaires. La plupart de ces formations sont proposées sur la plateforme Parcoursup.

Créé à l'université Paris Descartes, le **diplôme d'université (DU) Passeport pour réussir et s'orienter (PaRéO)** est parti du postulat qu'une partie des étudiants n'ont pas de réel projet professionnel lorsqu'ils entrent à l'université. La formation a d'abord été ouverte en novembre 2015 aux jeunes qui, dès les premières semaines passées à l'université, ont souhaité se réorienter. En janvier 2016, elle a été autorisée à intégrer la plateforme Admission Post Bac d'affectation dans l'enseignement supérieur avec l'ouverture du droit à la bourse sur critères sociaux pour les étudiants qui s'y inscrivent. À cette époque, 35 places étaient proposées. La situation en matière d'affectation des étudiants était déjà très tendue, obligeant les universités à réaliser des tirages au sort pour répartir les candidats dans certaines formations non sélectives. Les jeunes étaient alors obligés de se replier sur des formations non souhaitées pour sécuriser leur inscription dans l'enseignement supérieur. Par la suite, une troisième rentrée a été proposée en début de second semestre pour les étudiants en échec au premier semestre. À la rentrée 2021, l'université Paris Cité proposait 400 places dans ce DU sur Parcoursup. La formation débute par un tronc commun de trois semaines de travail sur les compétences et la construction du projet professionnel, puis débouche sur un choix de quatre parcours à expérimenter sous la forme de stages entre octobre et mars (société, sciences, déclin et études d'infirmières). En février se tiennent les examens et la soutenance d'un mémoire d'orientation.

Cette formation a été distinguée dans le cadre d'un « tour de France des réussites » organisé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en 2018, qui en a ensuite encouragé l'essaimage dans d'autres universités. En 2020, PaRéO est devenu un label national accordé par une commission de labellisation et assorti d'un cahier des charges. Plusieurs formations ont ainsi été ouvertes dans les universités d'Île-de-France à Gustave Eiffel dès 2018 (Préparéo, 24 places proposées sur Parcoursup en 2021) Sorbonne Paris Nord en 2019 (50 places), Paris Saclay (DU « Réagir, Réussir, Rebondir », 20 places), CY Cergy Paris Université (125 places) et Évry Val d'Essonne (DU Prép'Avenir, 100 places). Afin d'alléger la charge administrative des différentes composantes de l'université, la gestion des DU PaRéO dispensés par CY Cergy Paris Université est centralisée au sein de l'École des premiers cycles. Une formation a également été labellisée pour une durée de deux ans dans un établissement privé en 2021, IPC Facultés Libres de Philosophie et Psychologie, pour une capacité de 20 élèves. Elle est organisée en partenariat avec la Fondation d'Auteuil, qui met à disposition des locaux et des professionnels de l'orientation, et propose aux étudiants un stage en début d'année.

³⁰- Annick Soubai, Patrice Verchère, Se réorienter après un premier semestre dans l'enseignement supérieur, Région académique Île-de-France, CIO Sup, novembre 2022.

Au total, plus de 750 places sont proposées sur Parcoursup dans ces formations axées sur l'aide à l'orientation des jeunes, dont plus de la moitié à l'Université de Paris Cité, où le dispositif tient lieu de parcours aménagé « Oui si ». La plupart des places sont pourvues via la plateforme Parcoursup ; cependant, une partie est réservée aux étudiants sans solution orientés par la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) ou souhaitant se réorienter dès le début de l'année universitaire, ou en début de second semestre dans quelques universités. Le DU PréPaRéO de l'Université Gustave Eiffel accueille uniquement des candidats orientés la CAES. À l'inverse, le DU PaRéO de l'IPC recrute exclusivement sur Parcoursup, sur dossier et entretien individuel. Un entretien individuel est également réalisé pour l'entrée dans le DU PréP'Avenir de l'université d'Évry Val d'Essonne, afin d'expliquer aux candidats l'objectif de la formation, et vérifier leur capacité à remettre en question leur projet d'orientation. Il importe en effet de les convaincre que le DU ne changera rien aux notes inscrites sur Parcoursup, qu'il ne s'agit pas d'une année « de purgatoire » qui effacerait le dossier scolaire.

À l'université Paris 8, le DU Universitas créé en 2020 fonctionne sur un modèle très proche du DU PaRéO. Il est également axé sur la question de l'orientation, mais ne s'adresse qu'aux nouveaux bacheliers inscrits en première année de licence à l'université Paris 8, qui se trouvent en difficultés dans leur formation. Le DU accueille 35 étudiants pour une centaine de demandes et débute en novembre. Leur profil est diversifié entre bacheliers généraux, technologiques et professionnels.

Les jeunes accueillis dans ces dispositifs sont souvent ceux qui se retrouvent sans solution à l'issue de la procédure d'affectation, ou dans une formation qu'ils ne souhaitaient pas réellement. Beaucoup ont une représentation erronée des formations menant aux différents métiers, notamment dans certaines filières comme le droit ou les langues. D'autres demeurent indécis sur leur choix d'orientation. Selon plusieurs responsables de formation, certains sont littéralement en errance à l'université depuis parfois plusieurs années. De nombreuses caractéristiques sont communes aux étudiants à qui sont proposés des parcours aménagés « Oui si » : un profil scolaire inadapté à la formation souhaitée ou des résultats trop faibles dans certaines matières ; un manque d'autonomie ou d'appétence au travail personnel. Certains ont subi une forte pression de la part de leurs parents dans leur choix d'orientation, contrariant parfois leurs propres aspirations.

Les enseignements au cours du premier semestre se répartissent en remédiations disciplinaires, enseignements transversaux de première année de licence (avec ou sans acquisition de crédits ECTS), parfois avec une immersion dans une unité d'enseignement de première année (en cours magistral ou en travaux dirigés). L'accompagnement à l'orientation s'effectue à la fois en petits groupes et par le biais d'entretiens individuels. Plusieurs périodes de stages sont prévues dans les maquettes de façon à encourager les étudiants à expérimenter plusieurs métiers. Le travail sur l'orientation donne lieu à la soutenance d'un mémoire. La plupart des formations proposent plusieurs parcours diversifiés³¹, à l'exception du Préparéo de l'université Gustave Eiffel qui pour cette raison n'a pas obtenu la labellisation PaRéO. Toutes de création récente, elles procèdent presque chaque année à un ajustement de leurs maquettes, afin de s'adapter au mieux aux besoins des étudiants.

Les personnels intervenant dans les formations ont aussi des profils diversifiés : conseillers d'orientation et d'insertion de l'université, prestataires spécialistes du coaching, vacataires enseignants en lycée familiers des pédagogies actives, ingénieurs d'études, ingénieurs pédagogiques, enseignants-chercheurs pour présenter les disciplines enseignées à l'université, intervenants professionnels pour présenter les autres filières de formation et les métiers. Parmi les universitaires, les néo-titulaires sont souvent surreprésentés parce que leur formation les y a mieux préparés. La stabilité et la cohésion des équipes conditionnent le bon fonctionnement des dispositifs, mais sont parfois difficiles à assurer en raison de difficultés de recrutement ou d'aménagement des emplois du temps. Des conférences sont aussi organisées dans l'objectif d'aider les étudiants à se constituer un réseau d'interlocuteurs professionnels. Des spécialistes de la politique de la ville, de la faculté des métiers et de centres de formation pour apprentis interviennent par exemple dans le DU PréP'Avenir de l'université d'Évry Val d'Essonne.

31- Société, sciences, déclic et institut de formation aux soins infirmiers à l'Université de Paris Cité ; sciences, santé et droit économie gestion à l'Université Paris Saclay ; humanités et formations sanitaires et sociales à CY Cergy Paris Université ; sciences humaines et sociales et lettres et arts à l'IPC, études supérieures et emploi ou engagement à l'université d'Évry Val d'Essonne, où les étudiants sont répartis en six groupes à coloration disciplinaire.

Les responsables de formation s'appuient sur les partenariats existants de l'université et s'efforcent de les développer dans l'objectif d'accroître les perspectives offertes aux étudiants en matière de poursuite d'études, notamment dans les lycées, les instituts de formation aux soins infirmiers, les formations dispensées en apprentissage, les préparations à des titres professionnels, et en matière d'engagement dans un service civique ou d'insertion professionnelle. Le cas échéant, les étudiants sont accompagnés au moment de se réinscrire sur la plateforme Parcoursup, où une fiche de réorientation est complétée par le service d'orientation de l'université. Cette fiche offre cependant moins d'opportunités de valorisation du parcours de l'étudiant que la fiche « Avenir » qui accompagne la candidature des nouveaux bacheliers.

Une partie des formations proposent aux étudiants une immersion dans une ou plusieurs unités d'enseignement proposées en licence 1 pour les familiariser avec l'enseignement universitaire et maintenir le lien avec les autres étudiants, mais ce n'est pas toujours le cas. Les étudiants bénéficient en revanche d'un accompagnement très individualisé qui facilite leur intégration à l'université et l'accès aux différents services. Ils sont répartis en petits groupes qui facilitent les relations sociales et l'entraide entre étudiants. Mis à part quelques abandons en tout début d'année, et quelques réorientations obtenues en cours d'année, la plupart des étudiants sont assidus en formation. Des contacts avec les services d'orientation et les responsables de formation permettent de suivre les étudiants qui se réorientent ensuite dans la même université. Cependant, la plupart d'entre eux se réorientent dans un autre établissement, et jusqu'à présent l'accès aux données permettant de suivre leurs parcours dans le temps demeure très contraint. Pour pallier ces difficultés, les universités procèdent à des enquêtes de suivi spécifiques. Par exemple, l'université de Paris Cité réalise chaque année une enquête auprès de l'ensemble des anciens étudiants du DU PaRéO.

4.5 Les autres dispositifs d'aide à la réussite dans l'enseignement supérieur

Le **semestre 2 « Nouveau départ » a été ouvert dès 2008 à CY Cergy Paris Université** aux étudiants inscrits administrativement et pédagogiquement en première année dans l'université, et qui souhaitent se réorienter ou rencontrent des difficultés dans leur formation actuelle. Transformé en DU en 2016, il propose 50 places réparties en trois parcours (management et marketing, biologie et santé, sciences et industries). Les étudiants sont informés sur le dispositif dès le mois d'octobre via des interventions de la responsable de la formation dans les amphithéâtres et à l'occasion du forum de la réorientation en novembre. Le recrutement s'effectue sous la forme d'entretiens de groupes et parfois individuels afin de s'assurer de la motivation et de l'assiduité des inscrits. Onze semaines de cours sont dispensées entre mi-janvier et fin mars, suivies d'un stage de cinq semaines donnant lieu à la soutenance d'un mémoire. L'évaluation repose sur le contrôle continu et peut donner lieu à l'acquisition de 30 crédits ECTS. Comme dans les autres DU PaRéO proposés sur Parcoursup, des conseillers d'orientation interviennent à raison de 2 à 3 heures par semaine.

Ouvert en 2017 par la Faculté des sciences de l'université de Versailles Saint-Quentin, le « Semestre Rebond » s'adresse aux étudiants n'ayant pas validé leur premier semestre à l'université. Depuis la Loi ORE, cette formation s'est étendue aux étudiants en échec inscrits en « Oui, si ». Au second semestre de leur première année, les étudiants tentent de valider trois unités d'enseignement disciplinaires parmi les cinq suivies au premier semestre. L'enseignement est composé uniquement de travaux dirigés en petits groupes. Ce dispositif de remédiation accueille entre 60 et 90 étudiants chaque année. Il leur permet de mieux réussir leur redoublement ou de préparer une réorientation. En 2021, 40 % des étudiants ayant suivi DU le Rebond ont validé une unité d'enseignement alors qu'ils étaient en échec sur toutes celles du S1.

L'Université Panthéon Assas propose depuis 2010 un « Parcours réussite » en 1ère année de licence qui s'adresse en priorité aux titulaires de baccalauréats professionnels et technologiques et à ceux en échec aux examens du premier semestre. Il comprend, en plus des enseignements disciplinaires de première année de licence, des travaux dirigés de culture générale et d'expression écrite et orale, et du tutorat par des étudiants plus avancés dans leur cursus. D'abord expérimenté en licence de droit, ce parcours a ensuite été étendu aux licences de sciences politiques et d'économie gestion. Il ne se poursuit pas en deuxième année de licence, les étudiants ayant réussi leur première année rejoignant le parcours classique. Un autre parcours dit d'excellence est proposé à partir de la deuxième année de droit et d'économie gestion.

Des dispositifs de remédiation plus classiques sont mis en oeuvre dans de nombreuses formations universitaires : suivi individualisé par un enseignant référent ou directeur des études, tutorat par des étudiants plus avancés, renforcements disciplinaires dans les matières non suivies au lycée depuis la réforme du baccalauréat, notamment dans les licences scientifiques. Un accompagnement individuel par les personnels en charge de l'orientation et de l'insertion est également proposé dans toutes les universités. À l'université de Versailles Saint-Quentin, un dispositif Abri financé par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse permettait d'identifier et tenter de remobiliser tous les étudiants décrocheurs sur la base des absences observées en travaux dirigés. Le dispositif n'étant plus financé, l'université est revenue à un accompagnement à la demande des étudiants, dont bénéficient entre 150 et 180 étudiants chaque année. À l'université Paris 8, les équipes en charge des enseignements de français langue étrangère et de la bibliothèque universitaire participent depuis longtemps à l'accompagnement des étudiants.

La promotion de ces dispositifs s'inscrit dans le cadre des campagnes d'information des universités : journées portes ouvertes, salons dédiés à l'orientation, communication interne en amphithéâtre pendant les cours quelques semaines après la rentrée. Des actions plus ciblées sont parfois menées auprès des Centres d'information et d'orientation, des chefs d'établissements et professeurs principaux des établissements environnants. Des courriels peuvent aussi être envoyés directement aux étudiants de première année. Les témoignages vidéo présentés sur les pages internet et relayés par les réseaux sociaux contribuent efficacement à encourager et rassurer les étudiants. D'anciens bénéficiaires sont également mobilisés pour témoigner de leur expérience auprès des étudiants intégrant les dispositifs.

4.6 La transformation des cursus de licence pour favoriser la réussite

Plusieurs universités se sont engagées dans des projets de transformation plus systémique de leurs cursus de licence en réponse à un appel à projet du Secrétariat Général pour l'Investissement dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir. (PIA) de France 2030. Ces « Nouveaux cursus à l'université » (NCU) lancés en 2018 et 2019 visent à améliorer la réussite étudiante en déployant des parcours plus flexibles et en valorisant davantage les compétences comportementales ou transversales acquises par les étudiants au sein et en dehors de leur cursus universitaire. Ils sont mis en oeuvre dans plusieurs universités franciliennes.

Grâce à son projet NCU, **CY Cergy Paris Université** a créé une école universitaire des premiers cycles, appelée CY Sup, qui porte la structuration du continuum scolaire-supérieur et la transformation de l'offre de formation post baccalauréat de l'ensemble du site universitaire (13 établissements d'enseignement supérieur). CY Sup consolide ainsi un environnement d'orientation active facilitant le passage du lycée à l'enseignement supérieur et les réorientations, en s'appuyant sur un réseau appelé LyLi (pour Lycée-Licence - projet PIA Territoire d'Innovation Pédagogique), qui rassemble toutes les parties prenantes sur le territoire du Nord-Ouest parisien. Un réseau de référent LyLi permettra d'outiller les professeurs principaux des 80 lycées partenaires chargés d'accompagner les lycéens dans leur projet d'orientation. L'université a entrepris au profit du réseau le référencement et l'expertise de la multitude d'outils d'aide à l'orientation accessibles aux professionnels. En matière d'offre de formation le projet NCU de CY Sup prévoit de développer une offre de formations diversifiée permettant notamment aux bacheliers professionnels de poursuivre leurs études : Diplômes de Spécialisation Professionnelle (DSP) de niveau bac+1, Licences Professionnelles en trois ans et Bachelors Universitaires de Technologie (BUT) proposant des parcours spécifiques (dispositif appelé École Nationale de l'Enseignement Professionnel Supérieur - ENEPS). À la rentrée 2021, 164 places étaient proposées sur Parcoursup au niveau bac+1 et 20 en licence professionnelle en trois ans (passé à 139 places à la rentrée 2022-2023), en lien avec les deux Campus des Métiers et Qualifications (CMQ) auxquels participe l'université à Versailles (patrimoine bâti, arts et design, horticulture et paysage, gastronomie, accueil et tourisme) et Argenteuil (sécurité). Enfin, des ECTS peuvent être délivrés pour reconnaître l'engagement des étudiants dans une association ou dans une démarche entrepreneuriale.

Le programme « So Skilled » coordonné par l'université Paris Lumières³² a pour objectif d'utiliser les compétences transversales comme levier pour accompagner la réussite des étudiants de premier cycle et faciliter leur insertion professionnelle. Le projet a été construit dès 2017 sur le constat d'un fort taux d'abandon en première année de licence dans les deux universités, avec la participation de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les

32- La communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Paris Lumières rassemble trois membres fondateurs : le CNRS, l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis et l'Université Paris Nanterre.

enseignements adaptés (INSHEA). Un important travail a été réalisé sur la nature des compétences transversales à développer pour un public cible de 20 000 étudiants de licence (hors DUT et licences professionnelles). L'intégration des étudiants à l'université, jusque-là organisée sous la forme d'un séminaire de rentrée d'une demi-journée, s'étale désormais sur tout le premier semestre avec des enseignements axés sur les compétences transversales « agir et travailler avec méthode et en autonomie » et « se connaître et construire sa trajectoire ». Ces enseignements, qui à l'université Paris Nanterre sont au format hybride ou entièrement à distance pour certains modules pluridisciplinaires, sont communs à tous les étudiants. Un choix d'enseignements libres est aussi proposé aux étudiants qui sont alors regroupés indépendamment de leur discipline.

Le deuxième axe du projet porte sur la valorisation de l'expérience étudiante. À l'université Paris 8, la valorisation de l'engagement étudiant prend la forme d'un enseignement théorique de 9 heures et 39h de bénévolat. À Paris Nanterre, des « activités solidaires et engagées » sont proposées aux étudiants, qui peuvent leur apporter 1,5 ECTS. Si les enseignants sont tous formés de la même manière à l'enseignement des compétences transversales, sur la base des ressources produites par l'équipe So Skilled au niveau de la Comue, chaque formation s'approprie ensuite la façon de les déployer dans sa discipline. L'expression orale, par exemple, est mise en avant, par des activités de plaidoyer avec le concours de l'association Éloquentia dont l'activité a démarré en 2012 à Saint-Denis, et par la transposition des exercices préparatoires à l'éloquence de l'antiquité gréco-romaine.

Le programme « D Clic » porté par l'université Gustave Eiffel consiste lui aussi à transformer l'ensemble des licences sur la base d'une approche par compétences, qui se déploie dans l'université depuis 2014. Une équipe dédiée accompagne progressivement la transformation de toutes les formations. Le premier semestre constitue un socle commun en matière d'orientation, qui associe aux enseignements disciplinaires l'apprentissage de compétences transversales comme l'initiation au numérique, la méthodologie du travail universitaire, etc. L'évaluation des enseignements s'effectue entièrement en contrôle continu pour faciliter la transition avec le lycée. Les tests de positionnement à l'entrée à l'université sont progressivement généralisés dans l'objectif de mettre en place des remédiations adaptées. À l'issue du premier semestre D Clic, chaque licence proposera à terme trois parcours différenciés : un parcours professionnalisant, un parcours approfondi orienté recherche, et un parcours pluridisciplinaire. Toutes les formations proposeront à terme un étalement de la première année de licence sur deux ans. La licence de Lettres, qui avait déjà expérimenté la diversification des parcours en troisième année de licence, est accompagnée par l'équipe D Clic depuis 2020 pour une durée de trois ans. Elle bénéficie grâce au dispositif d'un poste Ater et d'une enveloppe financière de 300 heures par an. L'équipe prend aussi en charge l'organisation et l'animation des ateliers d'accueil de prérentrée. L'université propose aussi un diplôme de niveau bac+1 labellisé Grande école du numérique pour une capacité de 15 places, préparé principalement à distance.

Le projet « Pulse » (parcours universitaire en licence au service des étudiants) de l'université Paris Est Créteil, financé depuis 2019, affiche des ambitions très comparables : améliorer la réussite en licence à travers l'articulation des compétences disciplinaires et transversales, la mise en place de parcours plus flexibles et de modules dédiés à l'orientation. L'accent est également mis sur le premier semestre de licence 1.

Sorbonne Université a engagé en 2018 le programme « Nouvelles licences » destiné à diversifier les parcours et améliorer l'orientation des étudiants avant et après la licence.

Le programme « Hesam 2030 – Construisons nos métiers » financé depuis 2008 a permis la création de plusieurs diplômes professionnels de niveau bac+1 et bac+3 ouverts en priorité aux bacheliers professionnels et technologiques, en partenariat avec des entreprises ou des collectivités territoriales, et avec des méthodes pédagogiques adaptées. Quatre parcours de niveau bac+1 étaient proposés en 2021 sur la plateforme Parcoursup pour une capacité totale de 86 places. Un bachelor a été ouvert en 2022 offrant 12 places.

Enfin, **AgroParisTech Paris Saclay est membre d'un consortium d'établissements d'enseignement supérieur lauréat du programme « Hill » (Hybrid innovative learning lab)** accompagnant la transformation pédagogique des établissements dans le domaine de l'éco-conception alimentaire.

Dans le contexte de la loi ORE, toutes les universités sont également fortement incitées à formaliser un **Schéma directeur de la réussite étudiante**, dans l'objectif de mettre en cohérence les initiatives déjà existantes, et d'établir une feuille de route pluriannuelle.

5. Une insertion professionnelle plus favorable pour les diplômés du supérieur

Au niveau national, l'enquête Génération 2017 menée par le Céreq révèle une forte augmentation de la part des jeunes quittant le système éducatif avec un diplôme de l'enseignement supérieur : 47 %, soit cinq points de plus que les jeunes de la Génération 2010. Près du quart (23 %) ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur long (bac+5 et plus). Ces jeunes connaissent majoritairement des trajectoires d'accès rapide et durable ou différé à l'emploi à durée indéterminée : les deux-tiers des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur long et 57 % des diplômés de l'enseignement supérieur court sont dans cette situation, contre 35 % seulement des diplômés de l'enseignement secondaire et 12 % des jeunes sans diplôme³³.

Plus de la moitié des jeunes formés en Île-de-France quittent le système éducatif avec un diplôme de l'enseignement supérieur (56 %) : c'est le taux le plus élevé de toutes les régions françaises. Ils connaissent majoritairement une trajectoire d'emploi à durée déterminée (51 %), comme en région Auvergne-Rhône-Alpes. Les autres données disponibles en matière d'insertion professionnelle confirment l'avantage comparatif des diplômés de l'enseignement supérieur sur le marché de l'emploi³⁴.

5.1 Une jeunesse francilienne de plus en plus diplômée

L'Île-de-France se caractérise par une très forte proportion de jeunes résidents qui sont diplômés de l'enseignement supérieur, en particulier parmi les jeunes qui ne sont pas natifs de la Région.

Part des 20-29 ans non scolarisés selon le niveau de diplôme atteint

	% de diplômés de niveau bac+2 ou bac+3		% de diplômés de niveau bac+5 et plus		% de diplômés de l'enseignement supérieur	
	2008	2018	2008	2018	2008	2018
Natifs	17,4	25,2	20,8	23,6	38,2	48,8
Non natifs	15,8	21,8	33,0	36,9	48,8	58,7
Ensemble	16,7	23,8	25,9	29,2	42,6	52,0

Sources : Insee, recensements de la population 2008 et 2018, traitement L'Institut Paris Region.

Champ : jeunes de 20 à 29 ans ne se déclarant pas inscrits dans un établissement d'enseignement.

Parmi les jeunes franciliens âgés de 20 à 29 ans ne se déclarant pas inscrits dans un établissement d'enseignement, 52 % ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette part s'est accrue de près de 10 points depuis 2008.

Part des 20-29 ans non scolarisés selon le niveau de diplôme atteint et le département

Département	% de diplômés de niveau bac+2 ou bac+3		% de diplômés de niveau bac+5 et plus		% de diplômés de l'enseignement supérieur	
	2008	2018	2008	2018	2008	2018
Paris	14,5	20,5	51,2	57,1	65,7	77,6
Hauts-de-Seine	17,6	23,5	35,8	42,0	53,4	65,5
Seine-Saint-Denis	14,1	22,2	12,8	15,0	26,9	37,2
Val-de-Marne	17,5	25,5	21,7	25,2	39,2	50,7
Seine-et-Marne	17,5	26,1	12,5	12,3	30,0	38,4
Yvelines	19,3	26,1	22,3	23,7	41,6	49,8
Essonne	18,3	25,4	16,7	16,7	35,0	42,1
Val d'Oise	17,5	25,0	14,4	14,9	31,9	39,9

Sources : Insee, recensements de la population 2008 et 2018, traitement L'Institut Paris Region.

Champ : jeunes de 20 à 29 ans ne se déclarant pas inscrits dans un établissement d'enseignement.

33- Thomas COUPPIÉ, Emilie GAUBERT, Elsa PERSONNAZ, Enquête 2020 auprès de la Génération 2017. Des parcours contrastés, une insertion plus favorable, jusqu'à..., Céreq, Bref n°422, 2022.

34- Le Bayon Flavie (Coord.), Dabet Gaëlle (Coord.), Joseph Olivier (Coord.), Olaria Manon (Coord.), Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active de la Génération 2017, Céreq, Céreq Enquêtes, n° 3, Décembre 2022.

La part des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur varie fortement selon leur département de résidence, de 37 % en Seine-et-Marne à 78 % à Paris. Les écarts entre départements sont plus modérés pour la part de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur court (bac+2 et 3), de 21 % à Paris à 26 % en Seine-et-Marne et dans les Yvelines. En revanche, ils sont très prononcés pour les jeunes diplômés au niveau master et au-delà : ils sont seulement 12 % en Seine-et-Marne, contre 57 % à Paris. Alors que la part de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur long augmente en cœur d'agglomération entre 2008 et 2018, singulièrement à Paris et dans les Hauts-de-Seine, elle reste stable dans les départements de la grande couronne. Ces écarts peuvent traduire des difficultés pour les jeunes des territoires périphériques d'accès aux établissements d'enseignement supérieur dont ils sont éloignés géographiquement.

5.2 Les sortants de BTS s'insèrent mieux que les sortants de baccalauréats professionnels

Six mois après leur sortie du système éducatif, les lycéens franciliens inscrits en BTS en 2018 et 2019 sont majoritairement en emploi (56 %), tandis que ceux sortis de baccalauréat professionnel ne sont que 37 % dans la même situation.

L'insertion professionnelle des sortants de lycée professionnel 6 mois après leur sortie (1)

	Sortants de baccalauréat professionnel en lycée	Sortants de BTS en lycée
Paris	36,2 %	53,5 %
Créteil	36,1 %	56,3 %
Versailles	38,2 %	57,8 %
Île-de-France	37,0 %	56,0 %
France	37,4 %	54,7 %

Source : Géographie de l'École, Édition 2021.

(1) En 2018 et 2019

Champ : lycéens.

À l'échelle nationale, 12 % des étudiants sortants d'un BTS ont repris des études en 2020-2021, pour 8 % des sortants d'un baccalauréat professionnel³⁵.

5.3 Au niveau master, des taux d'insertion élevés à 18 mois

Pour les formations professionnelles universitaires, une enquête est menée auprès des diplômés 18 et 30 mois après leur diplomation³⁶. Comme dans le reste de la France, les taux d'insertion les plus élevés en licence professionnelle comme en master concernent les diplômés en droit économie gestion et en sciences et technologies de la santé. Ils dépassent 90 % en Île-de-France et sont proches des moyennes nationales.

La part des diplômés occupant un poste de cadre ou de profession intermédiaire est logiquement plus élevée parmi les diplômés de master que parmi les diplômés de licence professionnelle ; cependant les écarts sont faibles en sciences technologie santé. Le niveau moyen du salaire médian est également plus élevé pour les diplômés de master.

35- Antoine R., (DEPP), Fauchon A. (DARES), 2022, "L'insertion professionnelle des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2019 - 56 % sont en emploi salarié dans le secteur privé en juillet 2021", Note d'Information, n° 22.20, DEPP. <https://doi.org/10.48464/ni-22-20>

36- Le taux d'insertion est défini comme étant le pourcentage de diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail. Il est calculé sur les diplômés de nationalité française, issus de la formation initiale, entrés immédiatement et durablement sur le marché du travail après l'obtention de leur diplôme.

Taux d'insertion après 18 mois des diplômés de licence professionnelle en 2018

	Droit économie gestion		Sciences technologie santé	
	France	ÎdF	France	ÎdF
Nb de réponses	11 354	584	15 108	759
Taux de réponse moyen	68,8 %	57,5 %	70,1 %	58,8 %
Taux d'insertion moyen	91 %	91,3 %	93,4 %	91,7 %
% de cadres ou prof, intermédiaires	60,7 %	65,3 %	88,3 %	94,5 %
% d'emplois stables	73,2 %	72,8 %	77,3 %	71,8 %
Salaire net médian, en moyenne	1 569 €	1 730 €	1 689 €	1 763 €

Source : Insertion professionnelle des diplômés de Licence professionnelle et de Master en universités et établissements assimilés ; https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/insertion_professionnelle/, traitement L'Institut Paris Region.

Taux d'insertion après 18 mois des diplômés de master en 2018

	Droit économie gestion		Lettres langues art		Sciences humaines et sociales		Sciences technologie santé	
	France	ÎdF	France	ÎdF	France	ÎdF	France	ÎdF
Nb de réponses	27 174	2 186	5 664	646	13 412	1 656	18 064	1 554
Taux de réponse moy	73,6 %	59,6 %	72,5 %	62,7 %	75,9 %	64,4 %	74,5 %	62,6 %
Taux d'insertion moy	90,7 %	90 %	84,8 %	85,6 %	85,2 %	86,9 %	91,7 %	92,1 %
% de cadres ou prof, intermédiaires	85,4 %	93,3 %	74,4 %	77,1 %	84,2 %	88 %	93,8 %	97,7 %
% d'emplois stables	71 %	73,3 %	55,5 %	59 %	60 %	59 %	72,5 %	74,5 %
Salaire net médian, en moyenne	1 991 €	2 249 €	1 672 €	1 772 €	1 709 €	1 910 €	2 014 €	2 250 €

Source : Insertion professionnelle des diplômés de Licence professionnelle et de Master en universités et établissements assimilés ; https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/insertion_professionnelle/, traitement L'Institut Paris Region.

Quel que soit le diplôme ou le domaine disciplinaire, les diplômés franciliens occupent davantage un emploi de cadre ou profession intermédiaire qu'en moyenne nationale. La part des emplois de cadre et professions intermédiaires et celle des emplois stables sont moins élevées pour les diplômés des filières lettres langues art et sciences humaines et sociales que dans les autres spécialités.

5.4 Une meilleure insertion pour les diplômés par la voie de l'apprentissage

L'insertion professionnelle des apprentis est sensiblement meilleure que celle des étudiants de la voie initiale d'après les données publiées par les ministères de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Pour les sortants de BTS en Île-de-France, le gain de l'apprentissage en termes d'insertion 6 mois après la sortie du système éducatif atteint +11,5 points³⁷.

Les seules données exploitées pour les sortants des autres filières de l'enseignement supérieur le sont à l'échelle nationale. Elles montrent des taux d'insertion plus élevés pour les apprentis sortant de licence professionnelle (+4 points) ou de master (+5 points). La part des emplois stables est aussi sensiblement plus élevée (respectivement +11 et +14 points). Ils correspondent plus souvent à des emplois de cadre ou profession intermédiaire et sont mieux rémunérés³⁸.

37- MENJS-DEPP, Géographie de l'École, édition 2021.

38- MESRI-SIES, Note Flash du SIES n°8, mai 2021.

Conclusion

Si l'accès au baccalauréat et la poursuite d'études supérieures se sont beaucoup développés en Île-de-France au cours des dernières années, les chances de trouver sa place et d'y réussir son parcours demeurent inégales, principalement en raison des performances scolaires passées des candidats et de leurs choix d'orientation dans l'enseignement secondaire. Le portail d'affectation dans l'enseignement supérieur Parcoursup informe jusqu'à un certain point les candidats sur leurs chances d'entrer dans la formation souhaitée et d'y réussir. Il contribue à réguler les flux au moyen de quotas qui facilitent la poursuite d'études des bacheliers technologiques et professionnels dans les formations courtes professionnalisantes, et donne, en principe, un avantage aux bacheliers boursiers. Cependant, la capacité d'accueil d'une partie des formations est insuffisante pour répondre à une demande sociale en forte croissance. De nombreux bacheliers, en particulier les bacheliers technologiques et professionnels, mais aussi désormais des bacheliers généraux de niveau moyen se retrouvent à l'issue de la procédure sans proposition d'affectation, ou inscrits dans des formations universitaires non sélectives qu'ils ont choisies par défaut. Des tensions existent sur de nombreuses formations non sélectives, qui contribuent à accroître les inégalités de recrutement entre les établissements au bénéfice exclusif des universités parisiennes. L'essor des reprises d'études et des réorientations témoigne de ces tensions à l'entrée dans l'enseignement supérieur ; il invite aussi à relativiser la notion de réussite, en particulier à l'université.

En effet, les universités sont les premiers établissements confrontés à ces difficultés, dans les formations non sélectives qui ne sont pas non plus en tension. Elles se sont progressivement adaptées à ces nouveaux profils d'étudiants, en mettant en place des dispositifs de remédiation sous des formes diverses au sein des licences, des formations spécifiquement dédiées à l'orientation pour les étudiants en échec ou souhaitant changer d'orientation, puis, sous l'impulsion de la loi ORE, des parcours aménagés en première année de licence. Une partie d'entre elles sont aussi engagées dans une transformation plus systématique de leur offre de formation de licence avec le soutien financier du Programme d'Investissements d'Avenir. Toutes sont fortement incitées à formaliser un Schéma directeur de la réussite étudiante. Le principal point fort de ces dispositifs réside dans l'accompagnement personnalisé des étudiants répartis dans des groupes de petite taille, qui facilitent le suivi, la socialisation, l'engagement et en conséquence la progression des étudiants. Ce cadre est aussi plus propice à la mise en œuvre de pédagogies actives. La transition avec le lycée se fait progressivement en matière de contrôle de l'assiduité et des acquis. Un suivi individuel est très souvent proposé, qui déborde du cadre strictement académique pour s'étendre à tous les aspects de la vie étudiante : santé psychique, ressources financières, etc.

Le renforcement proposé des compétences transversales, comme la confiance en soi, répond aussi à une forte attente des jeunes. À l'université d'Évry Val d'Essonne par exemple, les étudiants inscrits en première année de licence ont demandé à pouvoir eux aussi accéder aux modules proposés par l'Émulateur aux étudiants ayant accepté une inscription « Oui si » à l'université. Le déploiement et le suivi des dispositifs permet leur ajustement en continu aux besoins des étudiants. À ce titre, ils constituent autant de laboratoires d'observation et d'expérimentation pédagogique, dont les bonnes pratiques peuvent ensuite se diffuser au sein de toutes les licences, et être source d'inspiration dans la construction des programmes de formation des enseignants-chercheurs. Les modules transdisciplinaires « Corps physique » et « Corps social » destinés à tous les étudiants de première année de licence et déployés par le NCU So Skiller à l'université de Nanterre ont aussi donné lieu à un travail collectif inédit des différentes composantes de l'université. La détermination de différents profils motivationnels sur la base d'enquêtes permet aussi d'affiner les propositions d'action. Toutefois, une partie de la communauté universitaire se montre encore réservée vis-à-vis de ces évolutions, considérant que les dispositifs devraient relever de l'enseignement secondaire.

Les réseaux d'échanges entre responsables de ces dispositifs représentent une ressource en termes de retours d'expérience. Ils sont organisés à l'échelle nationale pour les Nouveaux Coursus à l'Université et les DU PaRéO ; mais pas pour les parcours aménagés « Oui si ». En outre, l'appropriation de ces ressources nombreuses peut prendre beaucoup de temps, chaque établissement étant invité à réaliser sa propre analyse. Des échanges de bonnes pratiques entre enseignants sont parfois proposés à l'échelle des universités, notamment dans le cadre du NCU « So Skilled » porté par la Comue Paris Lumières, ou à l'initiative de certaines associations.

Les jeunes entrant à l'université sans réel projet, sans connaître la formation et ses débouchés, ou sans motivation, prennent grâce à ces dispositifs le temps de réfléchir à leurs aspirations et se préparer à les réaliser. Ils sont aussi mieux intégrés à l'université : accueillis, accompagnés, entourés d'autres

étudiants avec lesquels ils peuvent interagir ; quand une rupture de parcours aurait contribué à aggraver leur isolement social et les tensions avec la famille.

Cependant, cet accompagnement rapproché coûte cher, dans un contexte budgétaire très contraint. Pour cette raison, beaucoup d'universités ne proposent qu'un nombre limité de places, souvent inférieur aux besoins. La pérennité des dépenses qu'elles y consacrent pose parfois question, lorsque les financements sont accordés pour une durée limitée. C'est le cas, par exemple, pour les crédits mis à disposition des responsables de licences dans le cadre du NCU D Clic porté par l'université Gustave Eiffel, ou pour les DU Paréo financés par France Relance.

Les dispositifs manquent globalement d'attractivité auprès des étudiants ciblés et de leur famille. Au départ, beaucoup se montrent réticents à l'idée de devoir suivre des enseignements complémentaires, voire d'allonger la durée de leurs études, craignant que cela n'entache leur parcours. Les convaincre peut se révéler ardu, tant les dispositifs demeurent peu connus des enseignants de l'enseignement secondaire et des lycéens. Souvent très récents, ils semblent encore mal reconnus au sein même de la communauté universitaire. En effet, une partie des étudiants rencontrent une difficulté à valoriser le chemin parcouru au moment de se réorienter, en raison du manque de places dans beaucoup de formations. L'effort de réduction de la taille des groupes en première année de licence, dans l'objectif d'améliorer la réussite des étudiants, contribue d'ailleurs à accentuer ces tensions. Il leur est même quelquefois conseillé de postuler dans une formation dispensée dans une autre région... De plus, peu d'étudiants acceptent de s'engager dans un parcours alternatif, comme la formation en alternance ou la préparation de certifications professionnelles.

Enfin, évaluer les effets des dispositifs sur la réussite des étudiants est complexe. Il est nécessaire de définir au préalable ce que recouvre la notion de réussite : réussite dans la formation où est inscrit l'étudiant, dans une autre formation supérieure plus compatible avec ses aspirations et ressources, dans la préparation d'une certification professionnelle ou d'un concours, l'expérimentation d'un métier à travers un stage, un service civique, un emploi... toutes formes d'engagement dans lesquelles l'étudiant reste actif et inséré socialement. En outre, les universitaires engagés dans ces transformations manquent souvent de moyens pour connaître les suites de parcours de leurs étudiants quand elles ne se font pas au sein de la même université. Les enquêtes réalisées auprès des anciens étudiants demeurent déclaratives et s'attachent surtout au ressenti des étudiants. S'il est théoriquement possible de suivre les parcours qui se poursuivent dans un établissement sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, des réticences demeurent à manier des données personnelles. À ce jour, les étudiants ne peuvent pas être identifiés dans les autres systèmes de gestion des établissements d'enseignement supérieur publics et privés, faute d'identifiant commun. Un récent arrêté ministériel pourrait cependant le permettre dans un proche avenir³⁹.

La réussite dans l'enseignement supérieur suppose donc un choix d'orientation adapté aux connaissances et compétences acquises par les étudiants, dans l'enseignement secondaire ou à l'entrée dans l'enseignement supérieur, dans le cadre de dispositifs de renforcement des compétences et connaissances et grâce à une diversification des parcours en licence. Cependant, cette offre en grande partie nouvelle demeure souvent mal connue des enseignants du secondaire et des élèves, à l'exception du Nord-Ouest francilien où se déploie le réseau Lyli porté par CY Cergy Paris Université. Elle pourrait contribuer à ouvrir de nouvelles perspectives aux familles et dédramatiser le processus d'orientation, à travers l'intégration de ressources au sein de l'espace numérique de travail en lycée, le recueil et la diffusion de témoignages d'anciens étudiants confrontés à ces difficultés d'orientation.

La réussite requiert également des conditions de vie et d'études favorables : des transports collectifs rapides et fiables, des services de restauration et de soins accessibles et abordables, des espaces de travail mis à disposition en dehors des heures de cours, des offres de jobs étudiants au sein des campus, des logements abordables à proximité des campus pour les étudiants en mobilité géographique, l'acquisition de compétences numériques, etc. Plusieurs de nos interlocuteurs ont souligné les effets désastreux de la récente crise sanitaire sur la socialisation des étudiants et sur leurs conditions de vie. Sur ce point, la Région est très attendue par les acteurs de l'enseignement supérieur. Elle en a fait le premier axe de sa nouvelle stratégie inscrite dans le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2023-2028⁴⁰.

39- Arrêté du 30 septembre 2022 portant création par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Identifiant National dans l'Enseignement Supérieur - INES » - Légifrance
40- https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2022/11/SRESRI_web_def.pdf

Annexes

Bibliographie

Statistiques et publications statistiques

<https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/>

MESRI-SIES, MENJS-DEPP, Repères et références statistiques.

MENJS-DEPP, Géographie de l'École.

MESRI-DGESIP-DGRI, Strater Île-de-France.

MESRI-SIES, Bilan académique Parcoursup.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/>

Barhoumi M., Caille J-P., Les élèves sortent de l'enseignement secondaire de plus en plus diplômés mais au terme de parcours scolaires encore socialement différenciés, Éducation & formations n°101, novembre 2020.

Bechichi N., Grenet J., Thebault G., Ségrégation à l'entrée des études supérieures en France et en région parisienne : quels effets du passage à Parcoursup ? Documents de travail n°2021-003, novembre 2021.

Boulet P., Chaigneau M., Dieusaert P., Les lycéens des quartiers prioritaires dans l'enseignement supérieur : une orientation moins ambitieuse, essentiellement attribuable au cursus scolaire, MESRI-SIES, CGET, Note d'information du SIES n°19.10, juillet 2019.

Coupié T., Gaubert E., Personnaz E., Enquête 2020 auprès de la Génération 2017. Des parcours contrastés, une insertion plus favorable, jusqu'à..., Céreq, Bref n°422, 2022.

Klipfel J., Les bacheliers 2008 et 2014 : une comparaison en termes de caractéristiques, de diplomation et de poursuite d'études, MESRI-SIES, Note d'information du SIES n°22.09, novembre 2022.

Klipfel J., Les bacheliers 2014 entrés dans l'enseignement supérieur : où en sont-ils à la rentrée 2020 ? MESRI-SIES, Note d'information du SIES n°22.02, janvier 2022.

Le Bayon F. (Coord.), Dabet G. (Coord.), Joseph O. (Coord.), Olaria M. (Coord.), Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active de la Génération 2017, Céreq, Céreq Enquêtes, n° 3, décembre 2022.

Mamari C., Parcours et réussite en section de technicien supérieur : les indicateurs incluant la session 2021, MESRI-SIES, Note flash du SIES n°18, juin 2022.

Ménard B., Réussite, assiduité en 1re année de licence et passage en 2e année : impact de la loi ORE et de la crise sanitaire, MESRI-SIES, Note d'information n°23.1, janvier 2023.

Ménard B., Parcours et réussite en DUT : les résultats de la session 2021, MESRI-SIES, Note Flash du SIES n°31, novembre 2022.

Ménard B., Parcours et réussite en licence : les résultats de la session 2021, MESRI-SIES, Note flash du SIES n°30, novembre 2022.

Ménard B., Une meilleure insertion sur le marché du travail pour les diplômés par la voie de l'alternance, MESRI-SIES, MESRI-SIES, Note Flash du SIES n°8, mai 2021.

Perraud-Ussel C., Boulet P., Marlat D., Parcours des étudiants suivant un aménagement loi ORE, MESRI-SIES, Note d'information n°21,03, avril 2021.

Robert A., L'essor des reprises d'études en début de vie active, Céreq Essentiels n°3, Enseignement supérieur : nouveaux parcours, nouveaux publics, février 2021.

Thélot C., Vallet L-A., La réduction des inégalités sociales devant l'école depuis le début du siècle, Économie et statistiques n°334, 2000.

Autres publications

Aimé P., Bézagu P., Caillot M., Mesure de la réussite étudiante en licence au regard de la mise en œuvre de la loi ORE. Une approche par les crédits ECTS. Volet 2 – Rapport à madame la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation n°2021-078, avril 2021.

Annot, E., Bobineau, C., Daverne-Bailly, C., Dubois, E., Piot, T. & Vari, J., Politiques, pratiques et dispositifs d'aide à la réussite pour les étudiants des premiers cycles à l'université : bilan et perspectives, Cnesco, 2019.

Berthaud J, Erard C., Giret J-F., Guégnard C., Morlaix S., Perret C., Regards croisés sur les conditions de réussite dans l'enseignement supérieur français, Iredu, juillet 2019.

Bonneau C., Grobon S., Enseignement supérieur : un accès inégal selon le revenu des parents, Conseil d'analyse économique, Focus n°076-2021, décembre 2021.

Bonneau C., Charoussat P., Grenet J., Thebault G., Quelle démocratisation des grandes écoles depuis le milieu des années 2000 ? Institut des politiques publiques, Rapport n°30, janvier 2021.

Céreq, Dossier Un nouvel âge de la sélection scolaire ?, Formation Emploi n°152, juillet 2022.

Cour des comptes, Universités et territoires, Rapport public thématique, janvier 2023.

Cour des Comptes, La formation en alternance : une voie en plein essor, un financement à définir, Rapport public thématique, juin 2022.

Cour des Comptes, Un premier bilan de l'accès à l'enseignement supérieur dans le cadre de la loi Orientation et réussite des étudiants, Communication au comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale, février 2020.

De Berny C., Parnaix A., Mouglin S., Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU). Évaluation pour l'Île-de-France, L'Institut Paris Region, janvier 2021.

De Berny C., Parnaix A., Nende Nzanzu J., Les « cordées de la réussite » en Île-de-France. Évaluation, L'Institut Paris Region, septembre 2020.

Flégès A., Weixler F., Rey O., avec la participation de Lacroix D., L'orientation : de la quatrième au master, Rapport thématique annuel de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, 2020.

Frouillou L., Pin C., Van Zanten A., Les plateformes APB et Parcoursup au service de l'égalité des chances ? L'évolution des procédures et des normes d'accès à l'enseignement supérieur en France, Presses universitaires de France, L'année sociologique, 2020.

Lauricella M., Parcoursup : réguler et rationaliser l'accès à l'enseignement supérieur, Dossier de veille de l'Ifé n°142, janvier 2023.

Pasquali P., Hérédité. Les élites, les grandes écoles et les mésaventures du mérite (1870-2020), Éditions La Découverte, 2021.

Liste des entretiens réalisés

Comue Paris Lumières : Marion Mézerai, Cheffe de projet du programme So Skilled.

IPC Facultés Libres de Philosophie et Psychologie : Claire Chevillotte, Secrétaire générale en charge du DU PaRéO.

Sorbonne Université : Raphaëlle Grifone et Xavier Michaut, Responsables de l'année de consolidation pour l'entrée en licence scientifique.

CY Cergy Paris Université : Malika Badache, Chargée d'aide à l'orientation, Coordinatrice des Diplômes d'Université Nouveau Départ.

CY Cergy Paris Université : Pierrick Roberge, Directeur exécutif de CY Sup, adjoint à la Directrice générale formation.

Université d'Évry-Val d'Essonne : Véronique Gaillard, Directrice pédagogique et référente du DU Prep'Avenir.

Université d'Évry-Val d'Essonne : , Responsable de l'Émulateur

Université Gustave Eiffel : Sacha Bensahel-Mercier, Vice-Président délégué à l'Innovation Pédagogique et aux réussites étudiant.es et Directeur du département des formations transversales en visioconférence.

Université Gustave Eiffel : Guillaume Dupetit, Responsable de la Licence Musique et Métiers du Son intégrant un parcours « Oui si ».

Université Gustave Eiffel : Romain Menini, Responsable du dispositif « oui si » en licence de Lettres, et Caroline Trotteau, Vice-Présidente égalité.

Université Panthéon Assas : Céline Combette, Directrice de la Mission orientation emploi de l'université.

Université Paris 8 : Ilaria Pirone, Vice-Présidente à la formation, François Le Clère, Responsable du DU Universitas, et Anna Maria Hanotte, Ingénieure d'études Accompagnement des dispositifs de réussite en licence.

Université Paris Cité : Marion Petipré, Directrice du PaRéO (passeport pour réussir et s'orienter et du LaPsyDE Labschool universitaire.

Université Paris-Saclay : Karine Bocchialini et Christophe Lefebvre, Responsables de la Préparation aux Cours Scientifique d'Orsay (PCSO), et Valérie Hortaut, Secrétaire pédagogique.

Université Paris-Saclay : Corine Simonnet, Directrice adjointe de l'UFR Sciences et responsable du DU « Réagir, Réussir, Rebondir »

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines : Charlotte Vatin, Chargée d'Orientation, Direction des Etudes, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle.



L'INSTITUT PARIS REGION
ASSOCIATION LOI 1901.

15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49